

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

CAMEROON HOTELS CORPORATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON HOTELS CORPORATION

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°_04/AONO/CHC/HILTON/CIPM/2022 DU 04/01/2023**

ACQUISITION ET REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LA CUISINE PRINCIPALE DE L'HÔTEL HILTON YAOUNDÉ

**MAITRE D'OUVRAGE : DIRECTEUR GENERAL p.i DE LA CAMEROON HOTELS
CORPORATION (CHC-SA) YAOUNDÉ**

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA CHC SA YAOUNDE

IMPUTATION : P2022/03

EXERCICE 2022

DECEMBRE 2022

Table des matières

| | | |
|------------------|--|------------|
| <i>Piècen°1</i> | <i>: L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) en français et en anglais signé par l'Autorité Contractante;</i> | <i>3</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°2</i> | <i>: Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)</i> | <i>12</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°3</i> | <i>: Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)</i> | <i>29</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°4</i> | <i>: Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)</i> | <i>38</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°5</i> | <i>: Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)</i> | <i>51</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°6</i> | <i>: Le cadre du Bordereau des Prix</i> | <i>60</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°7</i> | <i>: Le cadre du Détail Quantitatif et Estimatif</i> | <i>72</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°8</i> | <i>: Le cadre du Sous-détail des prix ;</i> | <i>85</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°9</i> | <i>: Le modèle de marché ;</i> | <i>88</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°10</i> | <i>: Modèles à utiliser par les soumissionnaires ;</i> | <i>93</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°11</i> | <i>: Le justificatif des études préalables à remplir par le Maître d'Ouvrage</i> | <i>101</i> |
| <hr/> | | |
| <i>Piècen°12</i> | <i>: La liste des établissements bancaires et organismes financiers de Premiers rangs agréés par le Ministre en charge des finances, autorisés à Emettre les cautions, dans le cadre des marchés publics, à insérer par l'Autorité Contractante.</i> | <i>102</i> |

Annexe : Grille d'évaluation des offres techniques

Pièce n° 1 :
Avis d'Appel d'Offres
(AAO)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°_04 /AONO/CHC/HILTON/CIPM/2022 DU 04/01/2023**

**POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LA CUISINE PRINCIPALE DE L'HÔTEL
HILTON YAOUNDÉ**

Financement : Budget d'Investissement de la CHC, Exercice 2022,

Impputation : P2022/03

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, le Directeur Général p.i de la Cameroon Hotels Corporation (CHC SA), Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour l'acquisition et le remplacement des équipements de la cuisine principale de l'hôtel Hilton Yaoundé, Boulevard du 20 mai.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent pour l'essentiel, la fourniture de nouveaux équipements, l'installation et la mise en service. Il s'agit précisément de :

(i) TRAVAUX PRELIMINAIRES

- élaboration du dossier d'exécution technique ;
- préparation des surfaces pour installation, dépose du Piano Central existant vers la zone de stockage de l'Hôtel.

(ii) GROS-OEUVRE

- construction d'un muret central (maçonnerie 4,7mx1,20m épaisseur 200mm, finition carreaux 20x20) ;
- pose et raccordement du PIANO au droit des attentes suivant plan d'implantation et de réservation à vous fournir.

(iii) EQUIPEMENT DU PIANO

- pass through;
- right-side;
- left side.

(iv) PLOMBERIE- ELECTRICITE -AERAULIQUE

- reprise des réseaux (gaz, électricité, eau, suivant nos plans de réservation à vous fournir) ;
- accessoires de pose (détendeurs de sécurité 28/37mb, flexibles gaz, brasure argent) ;
- flexibles sanitaires, raccords)

3. Délai de livraison

Le délai prévu pour l'exécution des prestations, objet du présent Appel d'Offres est de **neuf (09) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

4. Allotissement

Les travaux sont en un **lot unique**.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **cent vingt cinq millions (125 000 000) FCFA toutes taxes comprises**.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est Ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais régulièrement installées sur le territoire national et exerçant dans le domaine de la fourniture des équipements électroménagers pour cuisine, y compris, le génie civil, la plomberie, l'électricité et l'aéraulique

7. Financement

Le projet est financé par le **budget d'investissement de la CHC SA, Exercice 2022, Imputation : P2022/03.**

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cameroon Hotels Corporation (CHC-SA), Tel : 681 79 81 06, Service des Marchés de la CHC SA, sis au 1^{er} étage du Centre Commercial du Hilton à Yaoundé, coté Camtel/CAA, www.armc.cm dès publication du présent Avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier physique d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Service des Marchés de la CHC, B.P. 11110 Yaoundé , Tél. : 237 681 79 81 06**, sis au 1^{er} étage du Centre Commercial du Hilton à Yaoundé **au boulevard du 20 mai**, dès Publication du présent Avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA**, payable au compte spécial « **CAS – ARMP 335988** » ouvert dans toutes les agences de la BICEC, assorti d'un reçu dûment établi.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des Marchés de la CHC SA, sis au 1er étage du Centre Commercial du Hilton à Yaoundé , au boulevard du 20 mai, au plus tard le **02/02/2023** à 15H30 précises et devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »
N°04 /AONO/CHC/HILTON/CIPM/2022 DU04/01/2023**

**RELATIF A L'ACQUISITION ET AU REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LA CUISINE
PRINCIPALE DE L'HÔTEL HILTON
YAOUNDÉ**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier Ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou une compagnie d'assurances figurant sur la liste de la pièce 12 du DAO, d'un montant d'**un million deux cent mille (1 200 000) Francs CFA** et d'une durée de validité de trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité et dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment

l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier Ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou une compagnie d'assurances figurant sur la liste de la pièce 12 du DAO.

Le support de publication habilité est le Journal des Marchés de l'ARMP (JDM).

NB : Aucune mention distinctive ne doit figurer sur l'offre. A cet effet les soumissionnaires sont priés de prendre toutes les dispositions y relatives.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **02/02/2023 à 16 h 30**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CHC SA au troisième étage de la CHC S.A à Yaoundé, au boulevard du 20 mai.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'attention des Soumissionnaires est attirée sur le fait que la Commission de Passation des Marchés examinera de près les diverses composantes des offres et notamment les points suivants :

14.1 Critères éliminatoires

a) Offre administrative incomplète pour :

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après la date d'ouverture des offres ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées .

b) offre technique incomplète pour :

- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- l'absence de l'autorisation délivrée par le fabricant ou un distributeur agréé pouvant attester de l'originalité ou de l'authenticité des fournitures ou équipements proposés (NB : joindre l'attestation d'agrément le cas échéant);
- la non satisfaction d'au moins 70 % des spécifications techniques majeures
- absence de fiches techniques;
- n'avoir pas satisfait au moins dix huit (18) des vingt trois (23) critères essentiels ;
- surface financière insuffisante ou inférieure à 41 000 000 FCFA Minimum ;
- le chiffre d'affaires cumulé des cinq (05) dernières années supérieur ou égal à un montant cumulé de 400 000 000 FCFA (Quatre cent millions de francs CFA) ; accompagné des pièces justificatives (Compte de résultat ou Déclaration Statistique et Fiscale).

c) offre financière incomplète pour :

- absence d'un prix unitaire quantifié.

14.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques et financières sera faite sur la base des critères essentiels suivants :

- a) présentation de l'offre ;
- b) expérience :[Références de l'entreprise dans le domaine similaire (1^{ere} et dernière pages des lettres-commandes) + Procès-verbal de réception correspondant aux prestations réalisées ou tout document prouvant la bonne exécution du Marché (minimum acceptable au moins quatre (04) références au cours des cinq dernières années)] ;
- c) personnel clé :[(copie certifiée conforme du diplôme + CV signé et daté par le titulaire, attestation de disponibilité, expérience du personnel d'encadrement)];
- d) moyens matériels et logistiques :[(véhicules de liaison ou pick-up 4 x 4, disponibilité du matériel et des équipements essentiels)];

- e) attestation de visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- f) méthodologie et organisation ;
- g) Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), complété, paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière, précédé de la mention manuscrite » Lu et Approuvé » ;
- h) Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière, précédé de la mention manuscrite » Lu et Approuvé ».

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire justifiant des capacités techniques et financières requises et dont l'offre sera jugée la moins disante, en incluant les remises proposées, conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres. Il devra satisfaire à 100% des critères éliminatoires et au moins dix huit (18) des vingt trois (23) critères essentiels.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Visite du site

Une visite guidée du site est prévue le **18/01/2023** .par le Maître d'Ouvrage, après la publication du présent Avis d'appel d'offres.

Nb : cette visite guidée se fera avec tous les soumissionnaires.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de la CHC SA, B.P. 11110 Yaoundé, Tél. : 237 681 79 81 06, E-mail : marche@chc-sa.net ; emile.akono@hilton.com.

Yaoundé, le **03/01/2023**

Ampliations :

- ARMP
- DG p.i CHC
- DG Hilton
- Pdt/CIPM
- Chrono / Archives

DIRECTEUR GENERAL P.I

MAURICE ENAMA FOUDA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

CAMEROON HOTELS CORPORATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON HOTELS CORPORATION

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N° 04 /ONIT/CHC/HILTON/CIPM/2022 OF 04/01/2023
FOR THE PROCUREMENT AND REPLACEMENT OF THE YAOUNDE HILTON HOTEL'S MAIN
KITCHEN'S EQUIPMENT**

Financing: Investment budget Hilton Yaoundé CHC 2022,

Imputation: P2022/03.

1. Purpose of the call for Tenders

The Acting General manager of the Cameroon Hotels Corporation (CHC –SA), Project Owner, is launching an Open National Call for Tenders for the procurement and the replacement of the Yaoundé Hilton hotel's main Kitchen's equipment.

2. Nature of works

The work subject of this Call for Tenders mainly comprises the procurement, and installation of equipment. It includes:

(i) PRELIMINARY WORK

- preparation of the technical execution file;
- preparation of surfaces for installation, removal of the existing Central Piano towards the hotel's storage area.

(ii) STRUCTURAL WORK

- construction of a central wall (masonry 4.7mx1.20m, thickness 200mm, finishing files 20x20);
- installation and connection of the PIANO in line with the layout and reservation plan to be supplied.

(iii) PIANO EQUIPMENT

- Pass through;
- right-side;
- left side.

(IV) PLUMBING, ELECTRICITY, AERAULICS

- connection of the windows (gas, electricity, water, according to our reservation plans to be supplied
- installation accessories (safety regulators 28/37mb, gas hoses, silver brazing, sanitary hoses, fittings).

3. Execution deadline

The execution deadline is **nine (09) months** from the date of notification of the service order stating the start of work.

4. Allotment

The work is in a single batch.

5. Estimated cost

The estimated cost is **CFA F 125 000 000 (one hundred and Twenty five millions)** all taxes included.

6. Participation and origin

Participation to this invitation to tender is open to companies incorporated under Cameroonian law regularly based on the national territory and specialised in supply of household appliances including civil engineering, plumbing, electricity and aeraulics works. With a competent and experienced technical team.

7. Financing

The project is financed by the **Investment budget of CHC Fiscal Year 2022;**

Allocation: P2022/03.

8. Consultation of tender file

This tender file can be consulted during working hours at the Cameroon Hotels Corporation's Procurement Service, located on the 1st floor of the Hilton Shopping Center in Yaounde, PO Box: 11110, **Tel:** 681 79 81 06 on the ARMP site www.armp.cm." as soon as this notice is published.

9. Acquisition of Tender file

This Tender file can be obtained during working hours at the Cameroon Hotels Corporation's Procurement Service, located on the 1st floor of the Hilton Shopping Center in Yaounde, as soon as this notice is published upon presentation of a receipt for the payment of a non-refundable sum of **CFAF 100 000 (one hundred thousand)**. Payable at *the special account "CAS- ARMP" N° 335988 opened* in all BICEC agencies.

10. Submission of bids

Each bid drafted in English or French in seven (07) copies that is one (01) original and six (06) copies labelled as such. The offers must reach at the Cameroon Hotels Corporation's Procurement Service, located on the 1st floor of the Hilton Shopping Center in Yaounde not later than **02/02/2023 at 3.30 pm** and should carry the inscription.

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 04/ONIT/CHC/HILTON/CIPM/2022 OF 04/01/2023

FOR THE PROCUREMENT AND REPLACEMENT OF THE YAOUNDE HILTON HOTEL'S MAIN KITCHEN'S EQUIPMENT

" To be opened only during the bid-opening session "

11. Bid bond

Each bidder must enclose to the required administrative documents, a bid bond established according to the model indicated in the tender documents (document n° 12) by a first rate-banking establishment or an insurance company approved by the Ministry in charge of Finance for an amount of **CFAF 1 200 000 (one million and two hundred thousand)**. All Taxes Included and valid for Thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

12. Admissibility of offers.

Under penalty of rejection, the required administrative documents shall be produced in originals or true copies there of certified by the issuing service or an administrative authority (Senior Divisional Officer, Divisional Officer...) in accordance with the Special Conditions of the Invitation to Tender. They must be valid and dated less than three (03) months prior to the original date of the signing of the Tender Notice.

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance or an insurance company listed in the document n° 12 of the Tender File.

The authoritative publication medium is the JDM of the Publics Market regulator Agency.

Nb: No distinctive mention must appear on the offer. For this purpose, tenderers are requested to take all necessary steps to this end.

13. Opening of bids

The opening of bids shall be done in one stage. The opening of the administrative documents, technical and financial bids shall take place on **02/02/2023 at 4.30 pm** by the Internal Procurement Commission, the 3rd floor of the Cameroon Hotels Corporation.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice.

14. Evaluation criteria

The attention of bidders is drawn to the fact that the Internal Procurement Commission will closely examine the various components of the bids and in particular the following points:

14.1 Eliminatory criteria

a) Incomplete administrative offer for:

- Absence or non-conformity of a document in the administrative file more than 48 hours after the date of opening of the tenders;
- Absence or non-conformity of the bid bond;
- False declaration or falsified documents.

b) Incomplete technical offer for:

- False declaration or falsified document;
- The absence of an authorisation issued by the manufacturer or an approved distributor attesting to the originality or authenticity of the supplies or equipment proposed (NB: attach the certificate of approval if applicable);
- Failure to meet at least 70% of the major technical specifications;
- Absence of technical data sheets;
- Failure to meet at least eighteen (18) of the twenty three (23) essential criteria;
- Insufficient financial standing or less than CFA F 41 000 000 minimum
- The cumulative turnover of the last five (05) years greater than or equal to a cumulative amount of CFA F 400 000 000 (four hundred millions), all taxes included, accompanied by supporting documents (Profit and Loss Statement or Statistical and Fiscal Declaration).

c) Incomplete financial offer for:

- Absence of a quantified unit price.

14.2 Essential criteria

The evaluation of technical and financial offers will be made on the basis of the following essential criteria:

- a) presentation of the tender;
- b) experience: [Company's references in the similar field (1st and last pages of the order letters) + Acceptance report corresponding to the services carried out or any document proving the proper execution of the Contract (minimum acceptable at least four (04) references in the last five years)].
- c) key personnel: [(certified copy of diploma + CV signed and dated by the holder, attestation of availability, experience of management personnel)];
- d) material and logistical means: [(liaison vehicles or 4 x 4 pick-up, availability of essential material and equipment)];
- e) certificate of site visit signed on honour by the tenderer;
- f) methodology and organisation;
- g) Special Conditions of Contract (CCAP), completed, initialled on each page, signed, stamped and dated on the last page, preceded by the handwritten words "Read and approved" ;
- h) Special Technical Conditions (SCC) initialled on each page, signed, sealed and dated on the last page preceded by the handwritten words "Read and approved"

15. Award

The Contract will be awarded to the bidder who can demonstrate the required technical and financial capabilities and whose bid is judged to be the lowest priced, including the proposed discounts, in accordance with the provisions of the Tender documents. It must meet 100% of the eliminatory criteria and at eighteen (18) of the twenty-three (23) essential criteria.

16. Period of Validity of Tenders

Tenderers shall remain bound by their tenders for ninety (90) days from the deadline for submission of tenders.

17. Site visit

The guided tour is scheduled for the **18/01/2023** by the Project Owner, following the publication of this Invitation to Tender.

Nb: This guided tour will be done with all bidders.

18. Additional information

Additional information can be obtained during working hours from the procurement service of the Cameroon Hotels Corporation, **B.P. 11110 Yaoundé**, **Tel:** 237 681 79 81 06, **E-mail:** info@chc-sa.net, emile.akono@hilton.com.

ACTING GENERAL MANAGER

Copies to :

- ARMP
- CHC ACTING GM
- Hilton GM
- PR/CIPM
- Archives

MAURICE ENAMA FOUDA

PIECE N°2 :
REGLEMENT GENERAL DE
L'APPEL D'OFFRES(RGAO)

Table des matières

| | |
|---|----|
| <i>A. Généralités</i> | 15 |
| Article 1 : Portée de la soumission | 15 |
| Article 2 : Financement | 15 |
| Article 3 : Fraude et corruption | 15 |
| Article 4 : Candidats admis à concourir..... | 16 |
| Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine | 16 |
| Article 6 : Qualification du Soumissionnaire | 16 |
| <i>B. Dossier d'Appel d'Offres</i> | 17 |
| Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres..... | 17 |
| Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours | 18 |
| Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres..... | 18 |
| <i>C. Préparation des offres</i> | 19 |
| Article 10 : Frais de soumission | 19 |
| Article 11 : Langue de l'offre | 19 |
| Article 12 : Documents constituant l'offre | 19 |
| Article 13 : Prix de l'offre..... | 20 |
| Article 14 : Monnaies de l'Offre | 21 |
| Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire | 21 |
| Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures | 22 |
| Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures | 22 |
| Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire | 22 |
| Article 19 : Caution de soumission..... | 23 |
| Article 20 : Délai de validité des offres | 23 |
| Article 21 : Forme et signature de l'offre | 24 |
| <i>D. Dépôt des offres</i> | 24 |
| Article 22 : Cachetage et marquage des offres | 24 |
| Article 23 : Date et heure limites de dépôt des offres | 25 |
| Article 24 : Offres hors délai | 25 |
| Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres..... | 25 |
| <i>E. Ouverture des plis et évaluation des offres</i> | 25 |
| Article 26 : Ouverture des plis et recours | 25 |
| Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure..... | 26 |
| Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante . | 27 |
| Article 29 : Conformité des offres | 27 |
| Article 30 : Evaluation de l'offre technique | 28 |
| Article 31 : Qualification du soumissionnaire | 28 |
| Article 32 : Correction des erreurs..... | 28 |
| Article 33 : Conversion en une seule monnaie..... | 28 |
| Article 34 : Evaluation des offres au plan financier | 29 |
| Article 35 : Marge de préférence..... | 29 |
| Article 36 : Comparaison des offres | 29 |
| Article 37 : Attribution du Marché | 29 |
| Article 38 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure | 30 |
| Article 39 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché | 30 |
| Article 40 : Notification de l'attribution du marché..... | 30 |
| Article 41 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours..... | 30 |

| | |
|--|----|
| Article 42 : Signature du Marché..... | 31 |
| Article 43 : Cautionnement définitif | 31 |

A. Généralités

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. L’Autorité Contractante définitie, dans le Règlement Particulier de l’Appel d’Offres (RPAO, lance un appel d’offres en vue de l’obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Fourniture ainsi que le Bordereau des Quantités. Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de l’appel d’offres figurent dans le RPAO.

Il y est fait ci-après référence sous le terme “les Fournitures”.

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l’Ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit Ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d’Appel d’Offres, les termes “Maître d’Ouvrage” et “Maître d’Ouvrage Délégué” sont interchangeables et le terme “jour” désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent appel d’offres est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Les soumissionnaires et les Entrepreneurs sont tenus au respect des règles d’éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l’exécution des marchés.

En vertu de ce principe :

a. Les définitions ci-après sont admises :

- i. Est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché,
- ii. Se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits ou des documents afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’un marché ;
- iii. “Pratiques collusives” désignent toute forme d’entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l’Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. “Pratiques coercitives” désignent toute forme d’atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d’influencer leur action au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché.

b. Toute proposition d’attribution est rejetée s’il est prouvé que l’attributaire proposé est directement ou par l’intermédiaire d’un agent, coupable de corruption ou s’est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l’attribution de ce marché.

3.2. Le Conseil d’Administration peut, à titre conservatoire, prendre une décision d’interdiction de soumissionner pendant une période n’excédant pas deux (2) ans, à l’encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d’influence, de conflits d’intérêts, de délit d’initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les Entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

- i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
- ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variées autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage.

Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine

5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.

5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ;
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;

- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs Entrepreneurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage et de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché ;
- e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.

6.4. Les soumissionnaires demandant à bénéficier d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 3 du RGAO.

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des Entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre-le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend aussi les principaux documents énumérés ci-après :

- Pièce n°1 : La lettre d'invitation à soumissionner (pour les appels d'offres restreints)
- Pièce n°2 : L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)
- Pièce n°3 : Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
- Pièce n°4 : Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
- Pièce n°5 : Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Pièce n°6 : Le Descriptif de la fourniture comprenant la liste des fournitures et services connexes, le calendrier de livraison et d'achèvement, les Spécifications Techniques, et pour

des projets complexes, les plans des fournitures et services connexes, les Inspections et essais de réception.

- Pièce n°7 : Le cadre du Bordereau des Prix et des Quantités /Calendrier de Livraison des fournitures, basées sur des termes contractuels normalisés (incoterms)
- Pièce n°8 : Le cadre du Détail Quantitatif et Estimatif
- Pièce n°9 : Le cadre des sous-détails des prix unitaires et forfaitaires
- Pièce n°10 : Le modèle de marché
- Pièce n°11 : Les modèles des pièces à utiliser par les Soumissionnaires
- Pièce n°12 : Les justificatifs des études préalables
- Pièce n°13 : La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions

7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier 'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou email) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans le RPAO. L'Autorité Contractante par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du maître d'ouvrage.

8.3. Le recours doit être adressé à l'Autorité Contractante avec copies au Président du Conseil d'Administration et au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés. Il doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres. ;

8.4. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise au Président du Conseil d'Administration.

Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

9.1. Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou consécutivement à une saisine d'un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs à l'Autorité Contractante par écrit.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, Le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite

de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

C. Préparation des offres

Article 10 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 11 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 12 : Documents constituant l'offre

12.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

- i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :
 - S'est acquitté des frais du Dossier d'Appel d'Offres ;
 - A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
 - S'est acquitté des droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
 - N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
 - N'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur.
- ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;
- iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnés à l'article 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

b.2. Proposition technique

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques,

les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;

- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations.

b.3. Les preuves d'acceptation des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Les spécifications techniques.

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
3. Le Détail Estimatif dûment rempli ;
4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

Article 13 : Prix de l'offre

13.1. Les conditions générales types des prix sont régies par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de commerce internationale à la date de l'appel d'offres ou à la date spécifiée dans le RPAO.

13.2 Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix fournis en annexe. Le Fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la Convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de bordereaux des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- a. Pour les fournitures fabriquées au Cameroun :
 - i. le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;
 - ii. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;
 - iii. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifié dans le RPAO.

- b. Pour les fournitures à importer :
 - i. le prix des fournitures CIP-lieu de destination, ou CIF-port de destination, tel que stipulé au RPAO ;
 - ii. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures du lieu de destination indiqué (CIP) à leur destination finale (site du Projet) spécifiée au RPAO ; et
 - iii. le prix des fournitures à importer peut être indiqué FCA lieu de destination ou CPT lieu de destination, si le RPAO le stipule; à la place du prix CIP indiqué en (b)(i) ci-dessus.
 - c. Pour les fournitures déjà importées: [Pour des fournitures déjà importées, le prix indiqué sera différent de la valeur originelle d'importation de ces fournitures déclarée en douane, et devra inclure toute réduction ou toute marge de l'agent ou du représentant local, ainsi que les coûts locaux y afférents, à l'exclusion des droits de douanes et taxes d'importation déjà payés et/ou restant à payer par le Fournisseur. Par souci de clarté, il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer :
 - (a) leur prix comprenant les droits de douanes et d'importation initiaux, (b) le montant de ces mêmes droits de douanes et d'importation, et (c) leur prix, hors taxes d'importation qui est la différence entre les montants (a) et (b).]
 - i. le prix des fournitures, incluant la valeur d'importation initiale des fournitures, et la marge (ou réduction) éventuelle, ainsi que les autres coûts DTAO Marchés de fournitures importées 28 associés, et les droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés ou à payer sur les fournitures déjà importées ;
 - ii. les droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés (justifiés par des documents) ou à payer sur les fournitures déjà importées ;
 - iii. le prix des fournitures obtenu par différence de (i)et (ii) ci avant ;
 - iv. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues au Cameroun si le Marché est attribué ;
 - v. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du projet) spécifiée dans le RPAO.
- d. Pour les services connexes, autres que transports intérieurs et autre services nécessaires pour acheminer les fournitures à leur lieu de destination finale, lorsque de tels services connexes sont requis :
- i. le prix de chaque élément faisant partie des services connexes y compris ;
 - ii. tous les droits de douane, taxes sur les ventes et autres taxes similaires perçues sur les services connexes au Cameroun si le marché est attribué.
- 13.3. Les prix offerts par le soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.
- 13.4. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps

Article 14 : Monnaies de l'Offre

Les prix seront libellés dans les monnaies précisées ci-après :

- a. Pour les fournitures et services en provenance du Cameroun, les prix seront libellés en franc CFA ;
- b. Pour les fournitures et services en provenance d'un pays autre que celui de l'autorité contractante les prix seront libellés dans la monnaie du pays d'origine des fournitures ou en Euros.

Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il

satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures

- 16.1.** En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.
- 16.2.** Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures

- 17.1.** Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.
- 17.2.** Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance les fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.
- 17.3.** Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.
- 17.4.** Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par (le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué) sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché, si son offre est acceptée, s'établiront à la satisfaction de l'Autorité Contractante :

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;
- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que, dans le cas où le Soumissionnaire n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour

- assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange correspondant aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou les Spécifications techniques ;
- d. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO

Article 19 : Caution de soumission

- 19.1.** En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 19.2.** La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître d'Ouvrage. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.
- 19.3.** Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par (la Commission des marchés compétente) comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.
- 19.4.** Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.
- 19.5.** La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.
- 19.6.** La caution de soumission peut être saisie :
- Si le Soumissionnaire :
 - Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou ;
 - N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ;
Ou,
 - Si le Soumissionnaire retenu
 - Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 42 du RGAO, ou
 - Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 43 du RGAO.
 - Refuse de recevoir notification du marché ou de l'Ordre de service de démarrage des prestations.

Article 20 : Délai de validité des offres

- 20.1.** Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par

l’Autorité Contractante comme non conforme.

20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l’Autorité Contractante peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l’article 17 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission.

Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d’article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que l’Autorité Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s).

La demande de l’autorité contractante devra inclure une formule de révision des prix.

La période d’actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l’Ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L’effet de l’actualisation n’est pas pris en considération aux fins de l’évaluation des offres.

Article 21 : Forme et signature de l’offre

21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l’offre décrits à l’Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l’indication “ORIGINAL”. De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l’indication “COPIE”. En cas de divergence entre l’original et les copies, l’original fera foi.

21.2. L’original et toutes les copies de l’offre devront être dactylographiés ou écrits à l’encre indélébile (dans le cas des copies, des photo- copies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l’Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas.

Toutes les pages de l’offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l’offre.

21.3. L’offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission..

D. Dépôt des offres

Article 22 : Cachetage et marquage des offres

22.1. Le Soumissionnaire placera l’original et les copies des documents constitutifs de l’offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l’identité du Soumissionnaire.

22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

a. Seront adressées à l’Autorité Contractante à l’adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l’Appel d’Offres ;

b. Porteront le nom du projet ainsi que l’objet et le numéro de l’Avis d’Appel d’Offres indiqués dans

le RPAO, et la mention “A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT”.

22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée si elle n'a pas été ouverte.

22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 23 : Date et heure limites de dépôt des offres

23.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

23.2. Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 24 : Offres hors délai

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

25.3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 26 : Ouverture des plis et recours

26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister ou

ceux qualifiés, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence. L'ouverture des plis en un temps est approprié lorsque les critères de qualification aisément applicables..

26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.

Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

26.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous- commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance, et

26.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, une copie paraphée des offres des soumissionnaires et une copies PCA pour les dossiers nécessitant son visa préalable.

26.7. En cas de recours, il doit être adressé au Comité d'arbitrage Interne et d'Examen des Recours avec copies au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission Interne de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure

27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant

que l’attribution du Marché n’aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l’offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

27.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d’Analyse dans l’évaluation des offres ou l’Autorité Contractante dans la décision d’attribution peut entraîner le rejet de son offre.

27.3. Nonobstant les dispositions de l’alinéa 27.2, entre l’ouverture des plis et l’attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l’Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l’Autorité Contractante

28.1. Pour faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre.

La demande d’éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n’est recherché, offert ou autorisé, sauf si c’est nécessaire pour confirmer la correction d’erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d’analyse lors de l’évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l’Article 32 du RGAO.

28.2. Sous réserve des dispositions de l’alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l’ouverture des plis et l’attribution du marché.

Article 29 : Conformité des offres

29.1. La Sous-commission d’analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d’une façon générale en bon Ordre.

29.2. La Sous-commission d’analyse déterminera si l’offre est conforme pour l’essentiel aux dispositions du Dossier d’Appel d’Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

29.3. Une offre conforme pour l’essentiel au Dossier d’Appel d’Offres est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d’Appel d’Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :

- a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
- b. Qui limitent, d’une manière substantielle et non conforme au Dossier d’appel d’offres, les droits de l’Autorité Contractante ou du Maître d’Ouvrage ou leurs obligations au titre du Marché;
- c. Dont l’acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l’essentiel.

29.4. Si une offre n’est pas conforme pour l’essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

29.5. Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d’Appel d’Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l’évaluation des offres.

Article 30 : Evaluation de l’offre technique

30.1. La Sous-commission d’Analyse examinera l’offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

30.2. La Sous-commission d’Analyse évaluera les aspects techniques de l’offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s’assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

30.3. Si, après l’examen des termes et conditions de l’appel d’offres et l’évaluation technique, la sous-commission d’analyse établit que l’offre n’est pas conforme pour l’essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d’éjecter l’offre en question.

Article 31 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s’assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l’offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d’appel d’offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l’article 6 du RPAO. Il est essentiel d’éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 32 : Correction des erreurs

32.1. La Sous-commission d’analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l’essentiel au Dossier d’Appel d’Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d’analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

a. S’il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l’avis de la Sous-commission d’analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;

Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n’est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

b. S’il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

32.2. Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la Sous-commission d’analyse, conformément à la procédure de correction d’erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l’engager.

32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l’offre évaluée la moins-disante, n’accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 33 : Conversion en une seule monnaie

33.1. Pour faciliter l’évaluation et la comparaison des offres, la sous-Commission d’analyse convertira

les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l’offre est payable en francs CFA.

33.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la BEAC, en vigueur à la date limite de dépôt des offres dans les conditions définies par le RPAO.

Article 34 : Evaluation des offres au plan financier

34.1. La Sous-commission d’Analyse procédera à l’évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu’elles répondent pour l’essentiel aux dispositions du Dossier d’Appel d’Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.

34.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d’Analyse prendra en compte les éléments ci-après :

- a. Le prix de l’offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
- b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l’article 32 du RGAO ;
- c. Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l’alinéa 13.4 du RGAO;
- d. Les ajustements imputables à l’application d’une marge de préférence, le cas échéant, conformément à la clause 35 du RGAO.

34.3. Lors de l’évaluation du montant des offres, la Sous-Commission d’analyse exclura et ne prendra pas en compte :

- a. Dans le cas de Fournitures fabriquées au Cameroun, des taxes sur les ventes ou autres taxes du même type dues sur le montant des fournitures ;
- b. Dans le cas de Fournitures déjà importées ou à importer, des droits de douane et autres droits d’entrée, des taxes sur les ventes ou autres taxes du même type dues sur le montant des fournitures ;
- c. Dans le cas de Services connexes, des droits de douanes, taxes sur les ventes et autres taxes similaires qui seront dus sur les Services connexes en cas d’attribution du Marché;
- d. De toute provision éventuelle pour révision des prix pendant la période d’exécution du Marché, lorsqu’elle est prévue dans l’offre.

34.4. Pour évaluer le montant de l’offre, la Sous-Commission d’analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l’offre, dont les caractéristiques, la performance des Fournitures et Services connexes et leurs conditions d’achat.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres .

Article 35 : Marge de préférence

Si cette disposition est mentionnée dans le RPAO, les Entrepreneurs nationaux peuvent bénéficier d’une marge de préférence nationale telle que prévue par le Code des Marchés Publics aux fins d’évaluation des offres

Article 36 : Comparaison des offres

La Sous-commission d’Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l’offre évaluée la moins-disante, en application de l’article 34 ci-dessus.

Article 37 : Attribution du Marché

37.1. Le Maître d’Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l’offre a été reconnue

conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

37.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre évaluée la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que leur plan de charges au moment de l'attribution.

37.3. Toute attribution des marchés de fournitures se fait au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante.

Article 38 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation du Conseil d'Administration lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la Commission Interne de Passation des marchés, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 39 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché

Le Maître d'Ouvrage, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

Article 40 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

Article 41 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

41.0 Toute décision d'attribution d'un marché public par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage Délégué est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée.

41.1. L'autorité contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur Indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

41.2. L'autorité contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

41.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

41.4. En cas de recours, il doit être adressé au Conseil d'Administration avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, au Chef de la structure auprès de laquelle est placée la commission concernée et au Président de ladite Commission.

Article 42 : Signature du Marché

42.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission Interne de Passation des Marchés pour examen et adoption.

42.2. Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission Interne des marchés et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Président du Conseil d'Administration.

42.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 43 : Cautionnement définitif

43.1. Dans les dix huit (18) jours suivant la notification du Marché par l'Autorité Contractante, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, garantissant l'exécution intégrale des prestations sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

43.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant HTT du marché, peut-être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

43.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

43.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.

PIÈCE N° 3 :
RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL
D'OFFRES (RPAO)

| Références du RGAO | Généralités |
|--------------------|---|
| 1.1. | <p>DEFINITION DES DES PRESTATIONS</p> <p>Les prestations objet de l'Appel d'Offres sont relatives à l'acquisition et au remplacement des équipements de la cuisine principale de l'hôtel Hilton Yaoundé. Il s'agit précisément de la fourniture des équipements, du transport, de la manutention, de l'installation, de la mise en service, ainsi que de la réception de toute l'infrastructure essentiellement en rapport avec l'objet du projet sus visé. Pour cela, les activités ci-dessous seront réalisées dans ledit cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TRAVAUX PRELIMINAIRES : <ul style="list-style-type: none"> Installation de chantier Dépose des équipements existants et mise au rebut Construction d'un muret central Préparation des surfaces • FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN PIANO (BATTERIE DE CUISINE) SUR PIEDS composé de : <ul style="list-style-type: none"> 01 salamandre électrique 01 meuble avec intérieur chauffant 02 bain marie électriques 04 feux vifs sur four gaz 01 four gaz 01 plancha gaz 01 grill fonte lisse 02 grills nervure en fonte 01 bloc de 04 feux vifs 01 friteuse électrique 14 litres, 12 kw 01 friteuse électrique double bac 2x14 litres, 12 kw 01 sauteuse gaz 80 litres, basculement manivelle Neutres baies Accessoires de pose(détendeurs,flexibles,raccords etc) . • FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS AUTOUR DU PIANO : <ul style="list-style-type: none"> 02 dessertes gastronomiques positives 02 tables adossées 02 plonges 2 bacs avec robinet mélangeur EF/EC |
| 1.1. | <p>L'Autorité Contractante est le Directeur Général p.i de la Cameroon Hôtels Corporation (CHC) SA Yaoundé :</p> <p>BP : 11110 Yaoundé – Tel : 681 79 81 06 – Email : info@chc-sa.net ;</p> <p>Référence de l'appel d'Offres : N°-_04/AONO/HILTON/CHC/CIPM/2022 du 04/01/2023</p> <p>Relatif à l'acquisition et au remplacement des équipements de la cuisine principale de l'hôtel Hilton Yaoundé.</p> |
| 1.2. | <p>Délai de livraison : au plus tard 09 (neuf) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.</p> |
| 2.1. | <p>Source de Financement : le budget d'investissement de la CHC SA Yaoundé CHC, Exercice 2022.</p> <p>Budget prévisionnel : Cent- vingt cinq millions (125 000 000) FCFATTC</p> <p>Références de l'imputation budgétaire : P2022/03.</p> <p>Nom du projet : Acquisition et Remplacement des équipements de la cuisine principale de l'hôtel Hilton Yaoundé.</p> |

| | |
|-------------|---|
| 4.1. | Liste des candidats pré qualifiés, le cas échéant : Sans objet |
| 4.2. | <p>Critères de provenance des soumissionnaires ou de participation :</p> <p>Le présent Appel d'Offres s'adresse à tous les Fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. être une entreprise de droit camerounais ; b. ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt, sous peine de disqualification ; c. ne pas être sous le coup d'une décision d'exclusion ; d. une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est : <ul style="list-style-type: none"> (i) juridiquement et financièrement autonome ; (ii) administrée selon les règles du droit commercial ; (iii) n'est pas sous l'autorité directe du Co-contractant ou de l'Autorité Cocontractante. |
| 5.1. | <p>Provenance du matériel :</p> <p>Les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent Appel d'Offres devront provenir de pays (Union Européenne et Royaume Uni) respectant les normes en la matière en vigueur en République du Cameroun</p> |
| 6. | Qualification des soumissionnaires : |
| 6.1. | <p>Critères d'évaluation :</p> <p>a) Critères éliminatoires :</p> <p>Offre administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après la date d'ouverture des offres ; • Absence ou non-conformité de la caution de soumission ; • Fausse déclaration ou pièces falsifiées. <p>Offre technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; • L'absence de l'autorisation délivrée par le fabricant ou un distributeur agréé pouvant attester de l'originalité ou de l'authenticité des fournitures ou équipements proposés (NB : joindre l'attestation d'Agrement le cas échéant) ; • La non satisfaction d'au moins 70 % des spécifications techniques majeures • L'absence de fiches techniques ; • N'avoir pas satisfait au moins dix huit (18) des vingt trois (23) critères essentiels. • Le chiffre d'affaires cumulé des cinq (05) dernières années supérieur ou égal à un montant cumulé de 400 000 000 FCFA (Quatre cent millions de francs CFA), toutes taxes comprises, accompagné des pièces justificatives (Compte de résultat ou Déclaration Statistique et Fiscale) ; • Surface financière insuffisante ou inférieure à 41 000 000 FCFA Minimum. <p>Offre financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un prix unitaire quantifié . <p>b) Critères essentiels</p> <p>Elle portera sur les critères de qualification ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation générale de l'Offre (sommaire, Présence d'intercalaires de couleur, respect de l'Ordre du DAO) ; - les propositions techniques (personnel clé, méthodologie et organisation, moyens matériels et logistiques, délai de livraison, service après-vente, description technique exhaustive des fournitures, présentation photographique des échantillons, fiche technique, document attestant de |

| | |
|--|--|
| | <p>l'originalité ou de l'authenticité des fourniture délivré par le fabricant ou distributeur agréé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les références du soumissionnaire : preuve de l'exécution par celui-ci d'au moins trois (03) contracts de prestations de fourniture du matériel et équipement similaires au cours des cinq (05) dernières années [un (01) contrat au moins pour chacune des trois dernières années] (copies des premières et dernières pages du contrat à savoir Marché ou Lettre-Commande, Bordereau de livraison et Procès-verbal de réception, attestation de service fait) ; - les preuves d'acceptation des conditions du Marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Descriptif de la fourniture (DF), paraphés à chaque page, datés, signés et cacheté à la dernière page, précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »). <p>NB : Seules les Offres techniques conformes à tous les critères éliminatoires et ayant satisfait à au moins 18 des 23 critères de qualification, seront techniquement classées « conformes » et soumises à l'analyse financière.</p> |
|--|--|

| Références du RGAO | |
|--------------------|--|
| 6.2. | En cas de groupement de Fournisseurs : Sans objet |
| 11. | Langue de l'Offre : La langue de l'offre est le Français ou l'Anglais |
| 12.1. | <p>Liste des documents constitutifs de l'Offre :</p> <p>Les Offres sont rédigées en Français ou en Anglais, en Sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels. Les copies devront en tous points être identiques aux originaux. En cas de divergence, seul l'original prévaut.</p> <p>Chaque soumissionnaire devra présenter une offre comprenant les documents ci-après repartis en trois volumes, contenu chacun dans une enveloppe, comme suit :</p> <p>Enveloppe A – Volume I : Dossier administratif</p> <p>A.1. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée (suivant modèle joint) ; A.2. L'accord de groupement, le cas échéant ; A.3. Les pouvoirs de signature le cas échéant ; A.4. une Attestation de non faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des Offres ; A.5. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier Ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ou d'une compagnie dont la liste est annexée à la pièce n°12 du DAO, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ; A.6. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ; A.7. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant d'un million deux cent mille (1 200 000 Francs CFATTC) et d'une durée de validité de trente (30) jours, établie par une banque de premier Ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ou d'une compagnie d'assurance dont la liste est annexée à la pièce 12 du DAO ; A.8. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation ; A.9. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ; A.10. La copie de l'Attestation de Non redevance au régime réel en cours de validité ; générée sur le site de la DGI et timbrée ;</p> |

A.11. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A1, A.5, A.6 et A.7 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement solidaire.

Enveloppe B – Volume 2 : Offre technique

B.1. Les renseignements sur les qualifications du soumissionnaire :

B.1.1. Expérience du soumissionnaire dans les projets similaires étayée par des références ou des documents justifiant l'exécution des prestations similaires au cours des cinq dernières années (*copies des première et dernière page du contrat à savoir Marché ou Lettre-Commande, bordereau de livraison ,Procès-Verbal de réception, attestation du service fait*) ;

B.1.2. Personnel d'encadrement des prestations : La liste du personnel d'encadrement accompagnée du curriculum vitae daté et signé de chaque personnel selon le modèle joint, ainsi qu'une définition des affectations proposées pour chacun. Joindre les copies certifiées conformes des diplômes.

- Un Conducteur des travaux Bac +5 Génie industriel/Génie électrique ou équivalent (CV + copie certifié du diplôme + attestation de disponibilité; Minimum 10 ans d'expérience ;
- Un Chef de chantier Bac +3 Génie industriel/Génie électrique ou équivalent;(CV + copie certifié du diplôme + attestation de disponibilité10 ans d'expérience ;

B.1.3. Descriptif du matériel à mobiliser pour la réalisation des prestations :

- Equipements de Protection Individuelle ;
- Outilage de mesure adapté ;
- Caisses à outils pour électricien/mécanicien/plombier/soudeur/peintre ;
- Outils de balisage ;
- Outilage de protection sur les lieux d'exécution des travaux ;
- Rallonges et multiprises ;
- 1 poste à souder ;
- 1 Ordinateur et une imprimante.
- 1 véhicule 4x4
- 1 Engin de levage (camion muni d'un système de levage, chariot élévateur et palan).

B.2. Propositions techniques

Elle comprendra :

B.2.1. Organisation et méthodologie : Les offres seront évaluées techniquement en prenant en considération la compréhension par l'entreprise des opérations projetées et l'organisation de chantier qu'elle proposera pour mener à bien l'exécution des prestations envisagées. Ainsi seront fournis les informations et renseignements ci-après :

- Une note descriptive, précisant les méthodes d'exécution proposées par le soumissionnaire et permettant d'apprécier la conformité de la soumission aux spécifications du dossier d'appel d'offres accompagnée d'un calendrier des travaux ;
- Le planning prévisionnel des travaux ;

B.2.2. Prospectus ou fiche technique du matériel proposé ;

B.2.3. Service Après-Vente (SAV) ;

B.2.4. Autorisation du fabricant ;

B.2.5. Prise en compte de la continuité de l'exploitation,

B.2.6. Attestation de surface financière (41 000 000 FCFA Minimum).

B.3. Preuve d'acceptation des conditions du Marché :

CCAP et CCTP et les Spécifications Techniques des équipements, paraphés sur toutes les pages, datés, cachetés et signés à la dernière page.

| | |
|--------------------------|---|
| | <p>Enveloppe C – Volume III : Offre financière</p> <p>C.1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;</p> <p>C.2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli, signé et daté ;</p> <p>C.3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli, signé et daté ;</p> <p>C.4. Le Sous-détail des prix.</p> <p>NB :</p> <p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p> <p>Une visite du site des prestations est prévue le 18/01/2023 à 11h00 précises au Hilton hôtel Yaoundé.</p> |
| | Prix de l'offre |
| 13.1. | <p>Les prix seront indiqués comme requis dans le modèle de bordereau des prix et de sous- détail des prix fournis en annexe.</p> <p>Le Fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.</p> <p>Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le prix hors taxes des fournitures au niveau local ; ii. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ; iii. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des équipements jusqu'à leur lieu de livraison. <p>Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'aux Cameroon Hotels Corporation (CHC-SA) de Yaoundé.</p> |
| 13.2. | <p>Les prix proposés par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière.</p> <p>Sauf disposition contraire du CCAP, une Offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.</p> |
| 14. | <p>Monnaie de l'Offre :</p> <p>Les prix offerts seront libellés en monnaie nationale (Francs CFA).</p> |
| 15.1. | <p>Dans le cas des Appels d'offres internationaux, indiquer si la monnaie de l'offre est définie en suivant l'option A ou l'option B de l'article 15 : sans objet</p> |
| 15.2 et 15.3. | <p>La monnaie utilisée est le franc CFA.</p> <p>Source du taux de change : la Banque des Etats de l'Afrique Centrale</p> |
| 17.3. | <p>Période de fonctionnement prévue pour les équipements</p> <p>Le matériel et les équipements de Cuisine à fournir devront servir pendant une période supérieure ou égale à cinq (05) ans, à compter de sa mise en service.</p> |
| 19.1 | Montant de la garantie de l'offre : RAS |
| 20.1. | <p>Période de validité des offres :</p> <p>La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.</p> |
| 21.1. | Les offres des soumissionnaires seront établies en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies marquées comme tels. |

| | |
|--------------------------|--|
| 21.2. | Les offres devront être déposées au service des Marchés de la CHC SA Yaoundé sis au 1 ^{er} étage de la Direction Générale de la CHC SA (Bâtiment annexe du Hilton Yaoundé) B.P. 11110, Tél. : 237 681 79 81 06, Email : info@chc-sa.net . Elles devront porter la mention : |
| | <p>« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04 /AONO/CHC/HILTON/CIPM/2022 DU_04/01/2023 _RELATIF AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LA CUISINE PRINCIPALE DE L'HÔTEL HILTON YAOUNDÉ »</p> <p><i>A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</i></p> |
| 22.2. | <p>N° 04 /AONO/CHC/HILTON/CIPM/2022 DU_04/01/2023 _RELATIF AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LA CUISINE PRINCIPALE DE L'HÔTEL HILTON YAOUNDÉ »</p> |
| 23.1. | Date et heure limites de dépôt des offres : Les offres devront être déposées au plus tard le 02/02/2023 à 15h30 . |
| 26.1. | Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : L'ouverture des plis se fera le 02/02/2023 à 16H30 dans la salle de réunion de la Cameron Hotels Corporation. Sis au 3 ^{ème} étage de la CHC SA, Centre Commercial du Hilton Hôtel Yaoundé. |
| | CONVERSION EN UNE SEULE MONNAIE |
| 33.1. | Monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie : Le franc CFA. |
| 33.2. | Source du taux de change : la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) |
| 17 | ATTRIBUTION DU MARCHE |
| 43.1. et 43.2 | Le Maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés et en conformité avec le délai d'exécution du RPAO. |
| 18. | Le Montant du cautionnement définitif est de : _____ (5 % du montant TTC du Marché) |

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

| N° | CRITÈRES ESSENTIELS | DESCRIPTION DU CRITÈRE | EVALUATION |
|-------------|--|---|--|
| | | | OUI / CRITERE RESPECTÉ NON/CRITERE NON RESPECTE |
| 1 | PRESENTATION DE L'OFFRE (2 critères) | | |
| 1.1 | Lisibilité et reliure | | OUI/NON |
| 1.2. | Agencement de la proposition dans le respect du DAO | | OUI/NON |
| 2 | EXPERIENCE DU SOUMISSIONNAIRE (04 critères) | Le soumissionnaire devra produire des références dans le domaine de la fourniture des équipements de cuisine et | |

| | | | |
|--|---|--|----------------|
| | | <p>de la réalisation au cours des cinq (05) dernières années des travaux similaires .</p> <p>Référence : copie de la première et dernière page du Marché, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces Marchés/attestation du service fait</p> | |
| 2.1 | Référence 1 | | OUI/NON |
| 2.2 | Référence 2 | | OUI/NON |
| 2.3 | Référence 3 | | OUI/NON |
| 2.4 | Référence 4 | | OUI/NON |
| 3 PERSONNEL CLE (04 critères) | | | |
| 3.1 | Conducteur des travaux (02 critères) | Bac +5 Génie industriel/Génie électrique ou équivalent | OUI/NON |
| | | <p>Expérience professionnelle dans les projets similaires (CV et attestation de disponibilité datés et signés) ≥ 5 ans Ayant participé à des projets similaires au cours des cinq dernières années (références des projets requises)</p> | OUI/NON |
| | Chef de chantier (2 critères) | Bac +3 Génie industriel/Génie électrique ou équivalent | OUI/NON |
| | | <p>Expérience professionnelle dans les projets similaires (CV et attestation de disponibilité datés et signés) ≥ 3 ans Ayant participé à des projets similaires au cours des cinq dernières années (références des projets requises)</p> | OUI/NON |
| 4 LOGISTIQUE (L'absence d'un matériel annule la rubrique) (02 critères) | | | |

| | | | |
|---|--|---|----------------|
| 4.1 | Equipements, outils de travail et de sécurité : o Equipements de Protection Individuelle ; o Outilage de mesure adapté ; o Outilage de manutention ; o Caisses à outils pour plombier & électricien (Électronique et électrotechnique) & peintre ; o Outils de balisage ; o Outilage de protection sur les lieux d'exécution des travaux ; o Rallonges et multiprises ; o 1 Ordinateur et Une imprimante ; o 1 Engin de levage (camion muni d'un système de levage, chariot élévateur et palan). o | Fournir les preuves des moyens matériels en propre ou en location | OUI/NON |
| 4.2 | Véhicule de liaison type pick-up 4x4 | Copie carte grise ou toute preuve de location du matériel roulant | OUI/NON |
| 5 METHODOLOGIE ET ORGANISATION (PROPOSITIONS TECHNIQUES) (06 critères) | | | |
| 5.1 | Note technique détaillée relative à l'organisation des travaux et à l'exécution de chaque tâche. | Une note descriptive, précisant les méthodes d'exécution proposées par le soumissionnaire et permettant d'apprécier la conformité de la soumission aux spécifications du dossier d'appel d'offres accompagnée d'un calendrier des travaux | OUI/NON |
| 5.2 | Prise en compte des aspects environnementaux : protection de l'environnement, mesures d'hygiène et sécurité du personnel, dans le souci de la continuité du service normal de l'hôtel. | | OUI/NON |
| 5.3 | Planning d'exécution respectant des délais figurant dans la soumission avec une cohérence dans l'ordonnancement des tâches. | | OUI/NON |
| 5.4 | Service après-vente | Disponibilité des pièces de rechange ou capacité d'assurer sa livraison dans les délais contractuels Personnel qualifiés capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon usage des équipements Disponibilité d'un atelier ou locale de réparation | OUI/NON |
| 5.5 | Présentation photographique en couleur (originale et copies) des échantillons des équipements à fournir mettant en relief les caractéristiques | Equipement du PIANO | OUI/NON |

| | | | |
|--|--|--|----------------|
| 5.6 | Plan de formation du personnel pour la prise en main facile | Proposition d'un syllabus de plan de formation du personnel du CHC | OUI/NON |
| 6 VISITE DE CHANTIER (02 critères) | | | |
| 6.1 | Preuve de présence à la visite de site (attestation de la visite du site signée sur l'honneur) | | OUI/NON |
| 6.2 | Rapport de la visite de site (avec images) | | OUI/NON |
| 7 Garantie (1 critère) | | | |
| 7.1 | Garantie : ≥ 12 (douze) mois | | OUI/NON |
| 8 PREUVES D'ACCEPTATION DE CONDITIONS DU MARCHE (02 critères) | | | |
| 8.1 | CCAP paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page, précédé de la mention Manuscrite « Lu et Approuvé » | | OUI/NON |
| 8.2 | CCTP paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page, précédé de la mention Manuscrite « Lu et Approuvé » | | OUI/NON |
| | | TOTAL OUI | 23 |

PIÈCE N° 4 :

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIÈRES (CCAP)**

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| CHAPITRE I : GENERALITES..... | 44 |
| ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE | 44 |
| ARTICLE2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE..... | 44 |
| ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS | 44 |
| ARTICLE 4 : LANGUE, LOIS ET REGLEMENTS APPLICABLES | 44 |
| ARTICLE 5 : NORMES | 44 |
| ARTICLE 6 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE..... | 45 |
| ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES | 45 |
| ARTICLE 8 : COMMUNICATION..... | 46 |
| ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE | 46 |
| ARTICLE 10 : MATERIEL ET PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR | 46 |
| CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES | 47 |
| ARTICLE 11 : GARANTIES ET CAUTIONS..... | 47 |
| ARTICLE 12 : MONTANT DU MARCHE..... | 47 |
| ARTICLE 13 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT | 47 |
| ARTICLE 14 : VARIATION DES PRIX..... | 48 |
| ARTICLE 15 : FORMULES DE REVISION DES PRIX | 48 |
| ARTICLE 16 : FORMULES D'ACTUALISATION DES PRIX..... | 48 |
| ARTICLE 17 : AVANCES | 48 |
| ARTICLE 18 : PAIEMENT | 48 |
| ARTICLE 19 : INTERETS MORATOIRES | 49 |
| ARTICLE 20 : PENALITES..... | 49 |
| ARTICLE 21 : REGIME FISCALET DOUANIER | 50 |
| ARTICLE 22: TIMBRES ET ENREGISTREMENT DES MARCHES | 50 |
| CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS | 50 |
| ARTICLE 23 : BREVET | 50 |
| ARTICLE 24 : LIEU ET DELAIS DE LIVRAISON..... | 50 |
| ARTICLE 25 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR..... | 50 |
| ARTICLE 26 : TRANSPORT ET ASSURANCES | 50 |
| ARTICLE 27 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES..... | 51 |
| ARTICLE 28 : SERVICE APRES-VENTE ET CONSOMMABLES | 51 |
| CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION | 51 |
| ARTICLE 29 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION TECHNIQUE..... | 51 |
| ARTICLE 30 : RECEPTION PROVISOIRE | 51 |
| ARTICLE 31 : DOCUMENTS A FOURNIR APRES LA RECEPTION PROVISOIRE | 52 |
| ARTICLE 32 : DELAI DE GARANTIE | 52 |
| ARTICLE 33 : RECEPTION DEFINITIVE..... | 53 |
| CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES | 53 |
| ARTICLE 34 : RESILIATION DU MARCHE..... | 53 |
| ARTICLE 35 : CAS DE FORCE MAJEURE..... | 53 |
| ARTICLE 36 : DIFFERENDS ET LITIGES | 53 |
| ARTICLE 37 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE | 53 |
| ARTICLE 38 : MODIFICATION DU PRESENT MARCHE | 54 |
| ARTICLE 39 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE | 54 |

Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition et le remplacement des équipements de cuisine de l'hôtel Hilton Yaoundé, Boulevard du 20 mai, suivant les caractéristiques définies dans les spécifications et les quantités définies dans le devis estimatif.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé suivant la procédure d'Appel d'Offres National Ouvert.

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

- **L'Autorité Contractante** est le Directeur Général p.i de la CHC SA Yaoundé. A ce titre, il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies à l'Organisme chargé de la régulation ;
- **Le Maître d'Ouvrage** est le Directeur Général p.i de la CHC SA Yaoundé. Il représente l'administration bénéficiaire des prestations ;
- **Le Chef de Service du Marché** est le Responsable de la Comptabilité et des Finances de la CHC SA, ci-après désigné le Chef de service. Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels ;
- **L'Ingénieur du Marché** est le Directeur Technique du Hilton Yaoundé, ci-après désigné l'Ingénieur ;
- **Le Cocontractant** est _____.
- **Le Maître d'Œuvre** ayant mené des études préalables est
- **le Fournisseur** est _____.

3.2. Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : le Directeur Général p.i de la CHC SA Yaoundé ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le Directeur Général Général p.i de la CHC SA Yaoundé ;
- L'Organisme chargé du paiement est : la Cameroon Hotels Corporation SA Yaoundé ;
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est le Directeur Technique du Hilton hôtel Yaoundé.

3.3. Attributions de la mission de contrôle, Maître d'Œuvre.

Sans objet

Article 4 : Langue, lois et règlements applicables

4.1. Les langues utilisées sont le Français ou l'Anglais.

4.2. L'Entrepreneur s'engage à observer les lois, règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Normes

Les équipements livrés en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune autre norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'Autorité compétente.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par Ordre de priorité :

1. l'Acte d'engagement ;
2. la soumission de l'Entrepreneur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et les Spécifications Techniques;
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par Ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif;
6. plan et note de calculs.
7. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de Fournitures mis en vigueur par arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007;
8. le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

Article 7 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. Loi n° 92/007 du 14 Août 1992 portant code du travail ;
2. Loi cadre n° 96/12 du 05 Août 1996 Portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
3. Loi n° 2000/010 du 13 Juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités d'exercice de la profession d'ingénieur de génie civil ;
4. Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
5. Loi n° 2018/012 du 12 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des entités publiques ;
6. Loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
7. Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
8. Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
9. Décret 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
10. Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
11. Décret n° 2018/4992/PM du 21 Juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public ;
12. Arrêté n° 093/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres ;
13. Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics ;
14. Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
15. Circulaire n°00000456/C/MINFI/du 30 Décembre 2021 portant Instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
16. Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
17. Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
18. La convention collective nationale des entreprises du bâtiment, des travaux publics et des activités connexes du 10 décembre 2013
19. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché ;
20. Le Guide des procédures de passation des Marchés de la CHC.

Article 8 : Communication

8.1. Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le cocontractant est le destinataire :

Madame/Monsieur

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Chef de Service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie du chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations.

b. Dans le cas où le Maître d'ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le Directeur Général p.i de la CHC SA Yaoundé

BP : 11110 Yaoundé – Tel : 681 798 106 – Email : info@chc-sa.net.

8.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'ingénieur du Marché, avec copie au Chef de service du Marché.

Article 9 : Ordres de service

9.1 L'Ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du marché avec copie à l'Ingénieur du marché, à la CHC SA.

9.2 Sur proposition du chef service, les Ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le chef service au Cocontractant avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur du marché, et à la CHC SA. Le visa préalable de la CHC SA sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3 Les Ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de Service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie à la CHC SA.

9.4 Les Ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à la CHC SA, et à l'Ingénieur.

9.5. Les Ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries, délai de fabrication et transport du matériel ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service au Cocontractant et notifié par l'Ingénieur du Marché avec copie à la CHC SA.

9.6 Les Ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service du marché.

9.7. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les Ordres de service reçus.

9.8. S'agissant des Ordres de service signés par le Maître d'Ouvrage, la notification doit être faite dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de transmission par le Maitre d'Ouvrage au chef de service. Passé ce délai, l'Autorité Contractante constate la carence du chef de service, se substitue à lui et procède à ladite notification.

Article 10 : Matériel et personnel de l'Entrepreneur

10.1. Toute modification, même partielle, apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, l'Entrepreneur le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale.

10.2. En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément du l'ingénieur du marché dans les quinze (15) jours qui suivent la notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.

L'ingénieur du marché disposera de huit (08) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.

10.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 38 ci-dessous ou d'application de pénalités.

10.4. L'Entrepreneur utilisera le matériel approprié proposé dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

10.5 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité contractante.

Chapitre II : Clauses financières

Article 11 : Garanties et cautions

11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 5 % du montant TTC du Marché.

Il est constitué et transmis au Chef de Service du marché dans un délai maximum de dix huit (18) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

11.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10 % du montant TTC du Marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du cocontractant.

11.3. Cautionnement d'avance de démarrage

Conformément aux textes en vigueur et sur demande expresse du Cocontractant, il pourra être accordé une avance de démarrage d'un montant au plus égal à vingt pourcent (20%) du montant TTC du Marché sans justification. Cette avance devra être cautionnée à cent pourcent (100%) par un établissement bancaire de 1^{er} Ordre agréé par le Ministre en charge des Finances.

Le remboursement de l'avance de démarrage est effectué par déduction sur les sommes dues au titulaire pendant l'exécution du marché et suivant des modalités définies dans ledit marché. Il commence lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché, exprimé en prix de base, atteint ou dépasse quarante pour cent (40 %) du montant initial du marché, ou de la tranche et s'achève lorsque ce taux atteint quatre-vingt pour cent (80 %). Si le marché ne donne pas lieu à versement d'acomptes et fait l'objet d'un seul règlement, l'avance de démarrage est déduite en une seule fois du règlement unique.

Article 12 : Montant du marché

Le montant du présent Marché, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint, est de :

- _____ (_____) Francs CFA Toutes Taxes Comprises soit :
- Montant HTVA : _____ (_____) Francs CFA
- Montant de la TVA : _____ (_____) Francs CFA
- Montant de la l'AIR : _____ (_____) Francs CFA
- Net à percevoir = HTVA – AIR : _____ (_____) Francs CFA

Article 13 : Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en francs CFA, au profit de -----, Tel -----, par virement dans le compte ci-après :

| NOM BANQUE | CODE BANQUE | CODE GUICHET | N° DE COMPTE | CLE | Code SWIFT |
|------------|-------------|--------------|--------------|-----|------------|
| | | | | | |

Article 14 : Variation des prix

Les prix sont fermes. Les acomptes payés au cocontractant au titre des avances ne sont pas révisables.

Article 15 : Formules de révision des prix

Les prix ne sont pas révisables

Article 16 : Formules d'actualisation des prix

Sans objet

Article 17 : Avances

17.1. Le Maître d’Ouvrage pourra, si le cocontractant en fait la demande, accorder une avance, dite de « démarrage » égale à 40% maximum du montant TTC du marché.

17.2 Cette avance est cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur, et remboursée par déduction sur les acomptes à verser à l’Entrepreneur pendant l’exécution du marché, suivant des modalités définies dans le CCAP.

Le paiement de l'avance de démarrage se fera par le Maître d’Ouvrage à la demande du Prestataire et sur la base des documents ci-après :

- Une demande du Prestataire adressée au Maître d’Ouvrage ;
- Une copie de la Caution d'avance de démarrage
- Un original du Marché ;
- Une facture timbrée ;
- Une attestation de non redevance délivrée par les services des impôts compétents en cours de validité ;
- Un certificat de non exclusion à la commande publique délivré par l'ARMP ;
- L'attestation d'immatriculation fiscale valide et timbrée.

17.3 La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès que le moment où la valeur de base des prestations réalisées atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant TTC du marché.

17.4 Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d’Ouvrage délivrera une mainlevée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du Prestataire de services, adjudicataire du marché.

Article 18 : Paiement

18.1 Les ordonnances de paiement seront émises sur la base des factures établies et présentées par le Cocontractant ou des documents attestant de l'exécution des prestations et dûment signés par l'Ingénieur, le Chef Service du Marché et toute autre intervenant dans le cadre dudit Marché,

18.2. Seule la facture hors TVA sera réglée (ou le décompte) au Fournisseur. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'Ordre entre les budgets de la Cameroon Hôtels Corporation.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au Prestataire de services sera mandaté comme suit :

- 100 - 2, 2% versé directement au compte de l’Entrepreneur ;
- 2, 2% versé au Trésor public au titre de l'AIR dû par l’Entrepreneur.
 - L'Ingénieur du marché disposera d'un délai de sept (7) jours pour transmettre au chef de service du marché, les décomptes qu'il a approuvés.
 - L'Ingénieur du marché disposera d'un délai de sept (7) jours pour transmettre au Chef de Service du marché, les décomptes qu'il a approuvés de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le 12 du mois.
 - Le Chef de Service du marché dispose d'un délai de quatorze (14) jours maximums pour procéder à la signature des décomptes.

- Les paiements seront effectués par la **Direction Financière et Comptable de la CHC** dans un délai maximum de 07 jours calendaires à compter de la remise du décompte approuvé et de la réception de l'Ordre de virement de la CHC.
- Le Prestataire sera rémunéré après la réception par le Maître d'Ouvrage du dossier de paiement, comprenant les documents ci-après :
 1. L'original du Marché dûment enregistré aux Impôts;
 2. L'original de la quittance d'enregistrement ;
 3. L'Ordre de service de démarrer les travaux ;
 4. Le Bordereau de livraison signé de l'ingénieur et du Prestataire) ;
 5. L'original du Procès-verbal de pré-réception signé par tous l'Ingénieur et l'Entrepreneur ;
 6. L'original du Procès-verbal de réception signé par tous les membres désignés ;
 7. La Facture ou le décompte timbré(e) sur toutes les pages le cas échéant (avec adresse du Client et du Prestataire, le n° contribuable et RC du client et du Prestataire, montant HT, TVA, IR et montants NAP), certifié conforme par le comptable;
 8. Un certificat de non exclusion à la commande publique délivré par l'ARMP ;
 9. L'attestation d'immatriculation fiscale timbrée;
 10. Une Attestation de domiciliation bancaire (RIB) datant de moins de trois (3) mois;
 11. Une Attestation de non-redevance fiscale délivrée aux impôts timbrée et en cours de validité ;
 12. Un plan de localisation timbré certifié sur l'honneur;
 13. Une copie du certificat de garantie des fournitures commandées ;
 14. Une APS en cours de validité délivrée par la CNPS ;
 15. L'attestation de garantie le cas échéant ;
 16. Une police d'assurance requise le cas échéant.

Article 19 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 20 : Pénalités

A. Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels

B. Pénalités spécifiques

Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif : (50 000) cinquante mille FCFA ;
- Remise tardive des assurances : (20 000) vingt mille FCFA ;
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait de l'Entrepreneur : (10 000) dix mille FCFA/ Jour de retard.

Article 21 : Régime fiscal et douanier

Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
 - * des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
 - * des droits et taxes communaux,
 - * des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 22: Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais de l'Entrepreneur, conformément à la règlementation.

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 23 : Brevet

Le Fournisseur garantira le Maître d'ouvrage contre toutes réclamations des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 24 : Lieu et délais de livraison

- 24.1. Le lieu de livraison et d'exécution des prestations est l'hôtel Hilton Yaoundé ;
- 24.2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de :09 (neuf) mois ;
- 24.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de livrer ;

Article 25 : Rôle et Responsabilité du Fournisseur

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des prestations telles que décrites dans le CCTP sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

Article 26 : Transport et assurances

26.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions pour que les équipements proposés soient protégés par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien ferroviaire ou routier. Le Fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

26.1. Assurances

Les risques de toute nature pendant l'exécution des Prestations doivent être couverts par une police d'assurance souscrite par le Fournisseur.

Les polices d'assurance suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minima indiqués ci-après dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du marché :

- Assurance responsabilité civile, chef d'entreprise : 25 Millions FCFA ;

- Assurance "Tous risques chantier" : 100 Millions FCFA.

Article 27 : Essais et services connexes

Le Fournisseur devra prendre toutes les dispositions pour :

- des opérations de mise en œuvre des équipements livrés
- la documentation technique essentielle pour l'utilisation efficace desdits équipements
- la formation du personnel utilisateur.

Article 28 : Service après-vente et consommables

Le Fournisseur aura à maintenir au Cameroun pendant une année à compter de la date de la réception définitive :

- Un Représentant dument mandaté
- Un atelier de réparation
- Un personnel qualifié capable d'assurer toutes réparations nécessaires au bon fonctionnement des équipements et ou accessoires qu'il a fournis
- Un stock suffisant de pièces de rechange.

Chapitre IV : De la réception

Article 29 : Documents à fournir avant la réception technique

Le Fournisseur devra, dans un délai de dix jours, au moins avant la réception provisoire, transmettre au Maître d'ouvrage les documents suivants :

- Copie de la facture du Fournisseur décrivant les fournitures indiquant leur quantité, leur prix et le montant total ;
- Bordereau de livraison ;
- Certificat de garantie du fabricant ou du Fournisseur ;
- Certificat d'origine.

Article 30 : Réception provisoire

Avant la réception provisoire, le Fournisseur devra demander par écrit au Maître d'ouvrage, et ce, après avis favorable de la de l'Ingénieur du Marché, l'~~organisation d'une visite technique~~ préalable à la réception.

30.1. Epreuves comprises dans les opérations préalables à la réception :

- La reconnaissance qualitative et quantitative des équipements livrés,
- La constatation éventuelle de l'inexécution des prestations prévues au Marché,
- La constatation de la remise en état des lieux,
- Les constatations relatives à l'achèvement des prestations.

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé sur le champ et signé par l'Ingénieur du Marché et contresigné par le Cocontractant. Au terme de cette visite de pré-réception, l'Ingénieur du Marché spécifie éventuellement les réserves à lever et les prestations correspondantes à effectuer et à corriger avant la date de réception provisoire qu'il fixera en accord avec le Maître d'Ouvrage.

30.2. La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- | | |
|--|----------------------|
| - Le Maître d'ouvrage ou son Représentant ; | : Président |
| - Le Directeur Général du Hilton Yaoundé ou son Représentant | : Membre |
| - Un représentant de la CHC SA | : Membre |
| - Le Chef de service du marché ou son Représentant | : Membre |
| - Un Représentant du Service des Marchés de la CHC | : Membre |
| - L'Ingénieur du Marché | : Rapporteur |
| - Le Cocontractant | : Observateur |

- Un Expert

: Observateur

Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter il y assiste en qualité d'observateur son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

-La commission examine le rapport ou le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception et procède à la réception provisoire des fournitures s'il y a lieu.

-A la livraison, les points ci-après seront vérifiés :

- L'état neuf du matériel ;
- La conformité des matériaux avec les caractéristiques techniques ;
- Tous les matériaux doivent être livrés sur le site des prestations avec leurs documentations techniques nécessaires pour leur entretien

La Commission après visite du chantier examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

La visite de réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Le procès-verbal de réception provisoire précise ou fixe la date d'achèvement des travaux.

30.3. Réception partielle

Le Fournisseur pourra demander des réceptions partielles. En cas de force majeure conduisant à l'interruption des travaux avant leur achèvement, la CHC SA procédera, si le Cocontractant en fait la demande, à des réceptions partielles des prestations déjà réalisées. Dans les deux cas, la commission chargée de ces réceptions partielles sera la même que celle devant effectuer la réception provisoire.

Un procès-verbal de réception partielle sera rédigé et signé par toutes les parties.

30.4. La période de Garantie court à compter de ladite réception provisoire.

Article 31 : Documents à fournir après la réception provisoire

31.1 A fournir dans un délai de 30 jours après la réception provisoire :

- plans de recollement avec un exemplaire sur support reproductive
- projet de décompte final à la fin des prestations
- Comptes rendus des visites périodiques (généralement tous les trois mois) de l'ouvrage ou du matériel fourni pendant le délai de garantie
- le rapport final de l'ingénieur lorsque toutes les réserves sont levées avec un exemplaire sur support reproductive

31.2 Retenir le montant total des fournitures/prestations non livrées/exécutées

Article 32 : Délai de garantie

32.1. La durée de garantie est de **douze (12) mois** au moins, à compter de la date de réception provisoire des prestations.

32.2. Pendant la période de garantie, à compter de la date de la réception provisoire, le Fournisseur :

- garantit la CHC SA de la bonne tenue des équipements et de la réparation de tout défaut ;
- est tenu de maintenir à ses frais, le bon fonctionnement des équipements et le remplacement des pièces défectueuses.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de facturer au Cocontractant les frais correspondants au manque à gagner résultant de la mauvaise tenue de ses prestations pendant la période de garantie.

Le Fournisseur doit utiliser, et fournir, au titre du présent marché, des matériels et équipements neufs.

Article 33 : Réception définitive

33.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de 15 jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

33.2. La commission de réception définitive sera composée des membres suivants :

- | | |
|--|----------------------|
| - Le Maître d'ouvrage ou son Représentant ; | : Président |
| - Le Directeur Général du Hilton Yaoundé ou son Représentant | : Membre |
| - Un représentant CHC | : Membre |
| - Le Chef de service du marché ou son Représentant | : Membre |
| - Un Représentant du service des Marchés de la CHC | : Rapporteur |
| - L'Ingénieur du Marché | : Observateur |
| - Le Cocontractant | : Observateur |
| - Un Expert | |

33.3. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

33.4. La réception définitive marque la fin du marché.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 34 : Résiliation du marché

Le Marché peut être résilié conformément à la réglementation en vigueur notamment dans l'un des cas et conditions prévus par la réglementation en vigueur et également dans les conditions stipulées aux articles 74,75,76 du CCAG, notamment dans l'un des cas suivants :

- Retard de plus de quinze (15) Jours calendaires dans l'exécution d'un Ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de 7 (sept) jours calendaires ;
- Retard des travaux entraînant des pénalités de 10% du montant des travaux ;
- Refus de la reprise du mal exécuté ;
- Défaillance de l'Entrepreneur ;
- Non-paiement persistant des prestations.

Article 35 : Cas de force majeure

La force majeure s'entend de tout évènement imprévisible et irrésistible empêchant l'Entrepreneur de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles. Le Fournisseur devra signaler par écrit au Maitre d'ouvrage, dans un délai de 72 heures à compter de son début, tout évènement qu'il compte évoquer comme cas de force majeure. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans tous les cas, il appartient au Maitre d'ouvrage d'apprecier les cas de force majeure évoqués.

Dans le cas où le Fournisseur invoquerait le cas de force majeure, les seuils en deçà desquels aucune réclamation ne sera admise sont :

- pluie : 200 millimètres en 24 heures ;
- vent : 40 mètres par seconde ;
- crue : la crue de fréquence décennale.

Article 36 : Différends et litiges

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 37 : Edition et diffusion du marché

Sept (07) exemplaires du présent marché seront édités et souscrits par les soins du Fournisseur, signés et diffusés par le Maître d’Ouvrage.

Article 38 : Modification du présent marché

Les modifications du présent **marché**, de son montant ou de toute autre clause peuvent être envisagées par entente entre le Fournisseur et le Maître d’Ouvrage et validées par Avenant.

Article 39 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu’après sa signature par l’Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au Fournisseur par ce dernier.

Pièce N° 5:

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIÈRES (CCTP)**

SOMMAIRE

| | |
|-------------------|-----------------------------|
| CHAPITRE I..... | DESCRIPTION DES FOURNITURES |
| CHAPITRE II..... | CONSISTANCE DES TRAVAUX |
| CHAPITRE III..... | PAYS DE PROVENANCE |
| CHAPITRE IV | ORGANISATION DU CHANTIER |
| CHAPITRE V..... | MODE D'EXÉCUTION |

CHAPITRE I. DESCRIPTION DES FOURNITURES

La modernisation de cet espace de cuisine, le piano de cuisson, qui est au centre de la restauration de l'hôtel est un atout déterminant pour la qualité du service attendu par la clientèle Pour les passionnés de cuisine, le piano reste un must C'est un véritable investissement, mais le piano de cuisine est aussi un gage de qualité.

Le remplacement de l'existant permettra d'attendre nos objectifs



CHAPITRE II. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Il s'agit de la mise en œuvre et les travaux de :

- **TRAVAUX PRELIMINAIRES :**

Installation de chantier

Dépose des équipements existants et mise au rebut

Construction d'un muret central

Préparation des surfaces

- **FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN PIANO (BATTERIE DE CUISINE) SUR PIEDS**
composé de :

01 salamandre électrique

01 meuble avec intérieur chauffant

02 bain marie électriques

04 feux vifs sur four gaz

01 four gaz

01 plancha gaz

01 grill fonte lisse

02 grills nervure en fonte

01 bloc de 04 feux vifs

01 friteuse électrique 14 litres, 12 kw

01 friteuse électrique double bac 2x14 litres, 12 kw

01 sauteuse gaz 80 litres, basculement manivelle

Neutres baies

Accessoires de pose(détendeurs,flexibles,raccords etc) .

- **FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS AUTOUR DU PIANO :**

02 dessertes gastronomes positives

02 tables adossées

02 plonges 2 bacs avec robinet mélangeur EF/EC

CHAPITRE III. PAYS DE PROVENANCE

Pays de la Communauté Européenne : certificats d'origine à remettre à l'ingénieur du marché.

CHAPITRE IV. ORGANISATION DU CHANTIER

- Réception de tout le matériel avant le début des travaux ;
- Réunion préparatoire pour validation finale du planning d'exécution ;
- Balisage des zones concernées ;
- Début des travaux ;
- Nettoyage du chantier chaque fin de journée.

CHAPITRE V. MODE D'EXÉCUTION

- Amené des matériels et outillages nécessaires pour les travaux d'installations ;

- Production d'un planning d'exécution ;
- Exécution des travaux préparatoires ;
- Exécution des travaux proprement dits ;
- Propreté du site ;
- Réception.

Spécifications Techniques :

: 1 TRAVAUX PRELIMINAIRES

1.1 TRAVAUX PRELIMINAIRES

1.1.1 Dossier d'exécution.

1.1.2 Préparation des surfaces pour installation

1.1.3 "DEPOSE DU PIANO CENTRAL EXISTANT

Déposé soignée et manutention vers la zone de stockage

"

1.2 INSTALLATION DE CHANTIER

1.2.1 MISE EN PLACE DU MATÉRIEL, MISE EN ROUTE ET ESSAIS

4 GROS-OEUVRE

4.1 "CONSTRUCTION D'UN MURET CENTRAL

Maçonnerie 4,7mx1,20m épaisseur 200mm, finition carreaux 20x20

"

4.2 "POSE ET RACCORDEMENT DU PIANO

Au droit des attentes suivant plan d'implantation et de réservation à vous fournir

"

7 EQUIPEMENT DU PIANO

(prix unitaire hors douane et transport depuis la France)

PASS THROUGH

"1.1-SALAMANDRE-ELECTRIQUE 600-PLAFOND MOBILE-ECO

Dimensions 600x640x590mm. - Salamandre/Construction Carcasse et habillage inox AIS1304. Plafond mobile (équilibrage par contre-poids sur Roulements à billes). Surface de cuisson 495x375mm Chauffage par 2 foyers sous plaque vitrocéramique, chauffe instantanée. P. 3kW. Commande par Commutateur (4 positions de chauffe), Arrêt/ Zone gauche / Zone droite /Zone gauche et droite. Régulation par doseur d'énergie. Système de détection de plat par butée inox à l'arrière de la salamandre, amovible pour le nettoyage. ->Chauffe rapide : 400C en 9s. -> Température maximum : 570C. Dotation : 1 grille + 1 plat. - Puissance électrique : 3 kW en 1/230V+T
(Nomenclature douanière / Code SH : 84198180)

"

"1.1-OPTION SUPPORT MURAL SALAMANDRE PLAFOND MOBILE V03198

Reference OPT SUPPORT MURAL SALAMANDRE V031982 SUPPORT MURAL POUR SALAMANDRE V03198 Support de fixation mural pour salamandre référence V03198 (version ~ plafond mobile). Fixation au dos de la salamandre, et reprise murale à prévoir.

(Nomenclature douanière / Code SH : 84199085)

"

"1.2-MEUBLE AVEC INTERIEUR CHAUFFANT

Meuble avec intérieur chauffant portes coulissantes sur 2 faces dimensions 1600 x 700 mm hauteur 900 mm puissance 2 KW - construction inox •doublage panneau stratifié hydrofuge - bandeau avant rayonné – étagère réglable 160 kg maxi - chauffage assuré par 1 ventilateur au travers d'1 résistance - thermostat de régulation (0° à 90°C) - interrupteur MIA avec voyant lumineux - portes doublés avec butées d'arrêts - poignées pliées avec bords écrasés - tension 230 V 1N- SYSTEME DE CHAUFFE ASSURANT UN MAINTIEN SUPERIEUR A 63°C A COEUR DES PRODUITS PENDANT PLUS

DE 2 HEURES

(Nomenclature douanière / Code SH : 84198180)

"

"1.2-ETAGERE SUPERIEURE POUR MEUBLE

Étagère supérieure pour meuble 1 niveau avec infra-rouge, pour meuble longueur 1600 mm - colonnettes inox diamètre 38mm a embase rayonnée fixées sur le dessus du meuble sans pièce de liaison apparente

(Nomenclature douanière / Code SH : 94032080)

"

"1.2-BARRE A FICHE LONGUEUR 950 MM

Barre a fiche longueur 950 mm

(Nomenclature douanière / Code SH : 94032080)

"

RIGHTSIDE

"2.0-PRO900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERE

Référence : PRO900-1/2B-ETAG dimensions (mm) : L :425 x P :900 x H :900

Dessus : - plan neutre en acier inox 18-10 soubassement : - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10

"

"2.1-PRO900-BAIN MARIE ELECTRIQUE GN1/1 /BAIE LBRE

Référence : PR0900-1/2E1 BME1/1 dimensions (mm): L:425 x P:900 x H

Dessus : - bain-marie a eau GN1/1. Cuve GN1/1 en acier inox 18-10

Panache dimensions : L:325 x P:530 x H:170 mm robinet de vidange a boisseau sous la cuve . Double-fond perfore en acier inox 8-10. Chauffage par résistances 1-230V+T de 1 kW plaquées sous la cuve dans caisson étanche.

Commande et régulation par thermostat 30-110 C avec position arrêt – voyant marche couvercle amovible emboitant en acier inox 18-10 avec poignée

dotation : Sans barrettes de division, ni bacs soubassement: - baie libre avec plancher amovible en inox 18-10

(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)

"

"2.2-PR0900-PCF GRAND MODELE / FOUR GAZ

référence: PRO900G1PL dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 dessus: 1 plaque de cuisson: plaque en fonte de 845x600 mm avec rond centre brûleur de type couronne, puissance 12 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet "arrêt-allumage-plein feu-ralenti" a ratrapage de jeu éléments réfractaires amovibles dans coffrage inox. soubassement : - four statique gaz GN2/1: four de L:530 x P:650 x H:300 mm . brûleur multi-rampes en acier émaillé, puissance 11 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet «arret-allumage-sécurité» et thermostat de réglage 50-300C .sole acier épaisseurs 4 mm moufle en acier inox avec isolation et protection mécanique en tôle inox .paraboles amovibles en acier émaillé a 3 niveaux de glissières espaces de 70 mm. porte et contre-porte en acier inox 18-10, avec isolation - poignée en acier émaillé sur supports en aluminium (écartement et coupure thermique) - dotation: .1 grille GN2/1 en fil d'acier nikelé avec ergots ant

(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)

"

"2.3-FILOIR-LATERAL

référence: FILOIR-LATERAL dimensions (mm): L:50>415 x P:800>1000 x H:55

- filoir latéral de dessus : dessus en acier inox 18-10 épaisseur 20 ou 30/10

suivant série avec bord tombe de 55 mm et contreplie. profil suivant série -

remarque:. Pièce prévue pour montage entre 2 appareils de noire fabrication et de même série

"

"2.3-FILOIR-FACADE

référence : FILOIR-FACADE dimensions (mm): L:50>490 x H:265>415 - filoir de façade démontable: façade en acier inox 18-10 épaisseur 10/10 avec bords rentrés - remarque: pièce prévue pour montage entre 2 appareils de noire

Fabrication et de même série

"

"2.4+2.5-PR0900-FRITEUSE ELECTRIQUE DOUBLE BAC 2X 14L/12KW

reference: PR0900E2FR1412 dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 2 friteuses: - cuve capacite 14 litres: cuve emboutie a angles rayonnes en acier inox épaisseur 10/10 et 20/10 pour le panache supérieur . zone froide et zone de foisonnement . repères mini-maxi de niveau d'huile . robinet de vidange dans le soubassement couvercle en acier inox 18-10 épaisseur 10/10, relevable et enlevable - chauffage thermoplongeurs amovibles tension 3-400V+N+T, puissance 12 kW. commutateur, thermostat, voyant. thermostat limiteur a réarmement manuel. microcontact de sécurité de positionnement du thermoplongeur soubassement: placard avec plancher fixe en acier inox18-10. portes pivotantes et contre-portes en acier inox 18-10, poignées acier inox et loqueteaux magnétiques dotation: 2 bacs de vidange en acier inox 18-10, capacite 17 litres, avec tamis filtres 2 paniers a frites en fil nickèle production:2 x 22 kg/heure de frites 6/6 précuites surgelées

(Nomenclature douanière / Code SH : 84198180)

"

"2.6-FILOIR-LATERAL

reference: FILOIR-LATERAL dimensions (mm): L:50>415 x P:800>1000 x H:55

- filoir lateral de dessus: dessus en acier inox 18-10 epaisseur 20 ou 30/10 suivant serie avec bord tombe de 55 mm et contrepli profil suivant serie • remarque:.. piece prevue pour montage entre 2 appareils de noire fabrication et de meme serie

"

"2.6-FILOIR-FACADE

référence : FILOIR-FACADE dimensions (mm): L:50>490 x H:265>415 - filoir de façade démontable: façade en acier inox 18-10 épaisseur 10/10 avec bords rentrés - remarque: .. pièce prévue pour montage entre 2 appareils de noire fabrication et de même série

"

"2.7-PRO900-4 FEUX VIFS / BAIE LIBRE

référence: PR0900B-G4FN dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 dessus: 2 ensembles de 2 feux vifs: feux vifs sous grilles en fonte de 420x300 mm. bruleurs ""I.SYSTEM"" de type couronne de puissances 10 kW a l'avant et 6,5 kW a l'arrière, avec veilleuses et thermocouples de sécurité . robinets «arrêt• allumage-plein feu-ralenti"" a rattrapage de jeu. cuvette de rétention amovible en acier émaillé 1 réducteur de grille en fil inox - tiroir de propreté en acier inox 18-10 en façade soubassement: - baie libre avec plancher en acier inox

18-10 amovible en 2 parties

(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)

"

"BARRE INOX - SUPPORT INOX

Dimensions (mm): encombrement +90mm Caractéristiques barre inox (longueur droite au mètre linéaire) AISI304 de diamètre 34 mm montée sur supports inox AISI304.

"

"2.8-PRO900-SAUTEUSE GAZ 40DM2/80L BASCULEMENT MANIVELLE

référence : PR0900G1 SBM401 dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 sauteuse: - cuve de 40 dm2:.cuve en acier inox 18-10 - fond épaisseur 10 mm

- virole épaisseur 25/10 avec face avant en biseau a large bec verseur intégré. Cotes intérieures (mm): L:666 x P:590 x H:250. couvercle en acier inox 18-10 épaisseur 15/10 avec charnières a ressort(s) inox pour maintien ""ouvert"", et levier tube a poignée isolante. basculement manuel par volant escamotable, réducteur et entrainement par chaîne débrayable.. assistance par amortisseur oléopneumatique - chauffage: .Brûleur multi-rampes puissance 22,1 kW en acier émaillé avec

veilleuse et thermocouple de sécurité robinet ""allumage• plein feu-ralenti"" a ratrapage de jeu . allumage électrique par bougie a train d'étincelles alimentées par transformateur 1-230v+T commande par bouton poussoir (allumage manuel toujours possible)
(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)

"2.8-ROBINET MELANGEUR EC-EF -1/2-360

reference: MELANG5641-1/2-360 robinetterie montée: - 1 mélangeur 2 trous • G = 1/2"" - entre-axes: 150 mm - croisillons métalliques ""sigma"" - col de cygne longueur 300 mm x hauteur 300 mm, orientable sur 360 degrés - marque CHAVONNET,
référence : 5641-S2 - débit 28 l/mn sous 3 bars.
(Nomenclature douanière / Code SH: 84818011)

"2.9-DESSERTE GASTRONORME GN 1/1 POSITIVE

Table réfrigérée 4 portes. Structure : acier inox AISI 304, gaz R290, contrôleur numérique tactile et intuitif IP 65, ~éclairage LED, aucun ODP et peu de GWP.

·Réfrigération : système de ventilation et de condensation frontal, système de froid ventilé, nouveau système d'extraction du Monobloc bac d'évaporation sans résistances électriques. Caractéristiques : 1 grille par porte + 5 jeux de glissières, capacité 630L, avec ou sans dossier à préciser Puissance 480 W(220 MONO). Dimensions : 2452x700x850 mm Poids 200 kg

(Nomenclature douanière / Code SH: 84 185 019 - Pays d'origine: Espagne)

"2.9-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX

SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX

"

"2.9-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX

SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX

"

"2.10-PLONGE

Plonge 2 bacs 500 x 500 x 300 mm, 1 égouttoir à droite avec robinetterie mélangeuse réf. 23.030.0 dimensions 1800 x 700 x 900 mm - construction inox

- bords anti-ruissellement 3 faces - dossier rayonné hauteur 100 mm bandeau avant rayonné - égouttoir nervuré. penté (suivant modèles) - habillage cache bacs 3 faces - bonde surverse et siphon - piètement tube diam.45 mm en retrait à l'arrière de 80 mm, avec vérins - livré à plat sous carton – fiche technique n° 101 622

"2.11-TABLE INOX ADOSSEE

Table inox adossée avec étagère inférieure fixe dimensions 1200 x 700 mm hauteur 900 mm - plan de travail en inox ~épaisseur 15/10e mm - dessus doublé~ par panneau stratifié double face épaisseur 12 mm - bandeau avant rayonné avec bord écrasé anti-coupure - dossier rayonné hauteur 100mm – piètement en tube inox diamètres 45 mm avec vérins anti-glissement sans filetage apparent, en retrait de 65 mm ~ l'arrière - livraison ~ plat sous carton – certificat NF - Hygiène alimentaire

(Nomenclature douanière / Code SH: 94032080)

LEFT SIDE

"3.1-PR0900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERE

référence: PRO900-1/2B-ETAG dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900 dessus: - plan neutre en acier inox 18-10 soubassement: - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10

(Nomenclature douanière / Code SH: 94032080)

"3.2-PRO900-BAIN MARIE ELECTRIQUE GN1/1 /BAIE LBRE

référence: PRO900-1/2E 1BME1/1 dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900

dessus : - bain-marie à eau GN1/1: cuve GN1/1 en acier inox 18-10 avec panache dimensions: L:325 x P:530 x H:170 mm robinet de vidange à boisseau sous la cuve . Double-fond perforé en acier inox

18-10. Chauffage par résistances 1-230V+T de 1kW plaquées sous la cuve dans caisson étanche. Commande et régulation par thermostat 30-110 C avec position arrêt – voyant marche couvercle amovible emboitant en acier inox 18-10 avec poignée dotation : sans barrettes de division, ni bacs soubassement : - baie libre avec plancher amovible en inox 18-10

(Nomenclature douanière / Code SH : 84198180)

"3.3-PRO900-4 FEUX VIFS / FOUR GAZ

référence: PR0900G4FN dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 dessus:- 2 ensembles de 2 feux vifs: .feux vifs sous grilles en fonte de 420x300 mm bruleurs ""I.SYSTEM"" de type couronne de puissances 10 kW à l'avant et 6,5kW à l'arrière, avec veilleuses et thermocouples de sécurité . Robinets ""arrêt-allumage-plein feu-ralenti"" a rattrapage de jeu. Cuvette de rétention amovible en acier émaillé . 1 réducteur de grille en fil inox - tiroir de propreté en acier inox 18-10 en façade soubassement: - four statique gaz GN2/1: four de L:530x P:650 x H:300 mm . Bruleur multi-rampes en acier émaillé, puissance 11 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité . Robinet ""arrêt-allumage-sécurité"" et thermostat de réglage 50-300°C. sole acier épaisseur 4 mm moulé en acier inox avec isolation et protection mécanique en tôle inox paraboles amovibles en acier émaillé à 3 niveaux de glissières espaces de 70 mm porte et contre-porte en acier inox 18-10, avec isolation - poignée en acier émaillé sur supports en aluminium (écartement et coupure thermique) - dotation :1 grille GN2/1 en fil d'acier nickel avec ergots anti-basculement

(Nomenclature douanière / Code SH : 84198180)

"3.4-ALLUMAGE ELECTRIQUE 3 POINTS

Référence : +ALLUMELEC3/5 caractéristiques :- allumage ~électrique de 3 à 5 bruleurs gaz comprenant: 3/5 bougies d'allumage alimentés par transformateur 1-230V+T- 0,002 kW -. Commandé par bouton poussoir.

(Nomenclature douanière / Code SH: 84199085"

"3.5-PRO900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERE

Référence : PRO900-1/28-ETAG dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900

Dessus : - plan neutre en acier inox 18-10 soubassement : - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10

(Nomenclature douanière / Code SH: 94032080)"

"3.6-PRO900- 2 GRILLS FONTE NERVURES / BAIE LIBRE

Référence : PRO900B-G2GRN dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900

dessus: 2 grils:gril nervure en fonte de 420x500 mm, incliné . Bruleur ""multi-rampes"" en acier émaillé, puissance 7,8 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet ""arrêt-allumage-plein feu-ralenti"" a rattrapage de jeu éléments réfractaires amovibles entre les rampes . ramasse-jus amovible en bac inox 18-10 - tiroir de propreté en acier inox 18-10 en façade soubassement: - baie libre avec plancher en acier inox 18-10 amovible en 2 parties

(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)"

"3.6-GRIL FONTE LISSE

Sur PRO900 remplacement 1 grill fonte nervurée par grill fonte lisse.

(Nomenclature douani~re / Code SH: 84199085)"

3.7-PRO900-PLANCHA GAZ. 70/50-ACIER / BAIE

"3.8-PRO900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERE

référence : PRO900-1/28-ETAG dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900

Dessus : - plan neutre en acier inox 18-10 soubassement: - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10

(Nomenclature douanière / Code SH: 94032080)"

"3.9-PRO900-FRITEUSE ELECTRIQUE 14L/12 KW

référence: PRO9O0-1/2E1FR1412 dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900

friteuse : - cuve capacite 14 litres: cuve emboutie a angles rayonnes en acier inox épaisseur 10/1 0 et 20/1 0 pour le panache supérieur .zone froide et zone de foisonnement repères mini-maxi de niveau d'huile robinet de vidange dans le soubassement couvercle en acier inox 18-10 épaisseur 10/10,

relevable et enlevable - chauffage thermoplongeurs amovibles tension 3-400V+N+T, puissance 12 kW. commutateur, thermostat, voyant. Thermostat limiteur a réarmement manuel . microcontact de sécurité de positionnement du thermoplongeur - soubassement: placard avec plancher fixe en acier inox 18-10. porte pivotante et contre-porte en acier inox 18-10 avec poignée en acier inox, et loquetau magnétique dotation:. 1 bac de vidange en acier inox 18-10, capacite 17 litres, avec tamis filtre 1 panier a frites en fil nickel production:. 22 kg/heure de frites 6/6 précuites surgelées

(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)"

"3.10-BARRE INOX- SUPPORT INOX

Dimensions (mm): encombrement +90mm Caractéristiques barre inox

(longueur droite au mètre linéaire) AISI304 de diamètre 34 mm montée sur supports inox AISI304."

"3.11-DESSERTE GASTRONORME GN 1/1 POSITIVE

Table réfrigérée 4 portes. Structure : acier inox AISI 304, gaz R290, contrôleur numérique tactile et intuitif IP 65, éclairage LED, aucun ODP et peu de GWP. ·Réfrigération : système de ventilation et de condensation frontal, système de froid ventilé , nouveau système d'extraction du Monobloc bac d'évaporation sans résistances électriques. Caractéristiques :1 grille par porte + 5 jeux de glissières, capacité 630L, avec ou sans dosseret à préciser Puissance 480 W (220 MONO). Dimensions : 2452x700x850 mm Poids 200 kg

(Nomenclature douanière / Code SH : 84 185 019 - Pays d'origine : Espagne

"

"3.11-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX

SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX

(Nomenclature douanière / Code SH: 83 011 300 - Pays d'origine: Espagne)"

"3.11-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX

SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX

(Nomenclature douanière / Code SH: 83 011 300 - Pays d'origine: Espagne)"

"3.12-PLONGE

Plonge 2 bacs 500 x 500 x 300 mm, 1 égouttoir à gauche avec robinetterie mélangeuse réf. 23.030.0 dimensions 1800 x 700 x 900 mm - construction inox

- bords anti-ruissellement 3 faces - dosseret rayonné hauteur 100 mm • bandeau avant rayonné - ~égouttoir nervuré penté (suivant modèles) - habillage cache bacs 3 faces - bonde surverse et siphon - piètement tube diam.45 mm en retrait à l'arrière de 80 mm, avec vérins - livré à plat sous carton – fiche Technique n° 101 622

(Nomenclature douanière / Code SH : 94032080)

"3.13-TABLE INOX ADOSSEE

Table inox adossé avec étagère inférieure fixe dimensions 1200 x 700 mm hauteur 900 mm - plan de travail en inox épaisseur 15/10e mm - dessus doublé par panneau stratifié double face épaisseur 12 mm - bandeau avant rayonné avec bord écrasé anti-coupure - dosseret rayonné hauteur 100mm - piétement en tube inox diamètre 45 mm avec vérins anti-glissement sans filetage apparent, en retrait de 65 mm à l'arrière - livraison à plat sous carton – certificat NF - Hygiène alimentaire

(Nomenclature douanière / Code SH : 94032080)

"TRANSPORT

SUPPLEMENT POUR CAISSES MARITIMES

"

13 PLOMBERE ELECTRICITE AERAULIQUE

"REPRISE DES RESEAUX

Gaz, électricité, eau, suivant nos plans de réservation à vous fournir."

"ACCESSOIRES DE POSE

Détendeurs de sécurité 28/37mb, flexibles gaz, brasure argent, flexibles sanitaires, raccords....

Pièce N° 6 :

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

| Nº | DESIGNATION | U | Prix en chiffres en Fcfa (HTVA) | Prix en lettres en Fcfa Fcfa (HTVA) | |
|----------|---|----|---------------------------------|-------------------------------------|--|
| 1 | TRAVAUX PRELIMINAIRES | | | | |
| 1.1 | TRAVAUX PRELIMINAIRES | | | | |
| 1.1.1 | Dossier d'exécution. | FF | | | |
| 1.1.2 | Préparation des surfaces pour installation | FF | | | |
| 1.1.3 | DEPOSE DU PIANO CENTRAL EXISTANT Déposé soignée et manutention vers la zone de stockage | FF | | | |
| 1.2 | INSTALLATION DE CHANTIER | | | | |
| 1.2.1 | MISE EN PLACE DU MATÉRIEL, MISE EN ROUTE ET ESSAIS | FF | | | |
| 4 | GROS-OEUVRE | | | | |
| 4.1 | CONSTRUCTION D'UN MURET CENTRAL Maçonnerie 4,7mx1,20m épaisseur 200mm, finition carreaux 20x20 | U | | | |
| 4.2 | POSE ET RACCORDEMENT DU PIANO Au droit des attentes suivant plan d'implantation et de réservation à vous fournir | u | | | |
| | Sous total GROS OEUVRE | | | | |
| 7 | EQUIPEMENT DU PIANO | | | | |
| | PASS THROUGH | | | | |
| | 1.1-SALAMANDRE-ELECTRIQUE 600-PLAFOND MOBILE-ECO Dimensions 600x640x590mm. - Salamandre/Construction Carcasse et habillage inox AIS1304. Plafond mobile (équilibrage par contre-poids sur Roulements à billes). Surface de cuisson 495x375mm Chauffage par 2 foyers sous plaque vitrocéramique, chauffe instantanée. P. 3kW. Commande par Commutateur (4 positions de chauffe), Arrêt/ Zone gauche / Zone droite /Zone gauche et droite. Régulation par doseur d'énergie. Système de détection de plat par butée inox à l'arrière de la salamandre, amovible pour le nettoyage. ->Chauffe rapide : 400C en 9s. -> Température maximum : 570C. Dotation : 1 grille + 1 plat. - Puissance électrique : 3 kW en 1/230V+T (Nomenclature douanière / Code SH : 84198180) | U | | | |

| | | | | |
|--|---|---|--|--|
| | 1.1-OPTION SUPPORT MURAL SALAMANDRE PLAFOND MOBILE V03198 Reference OPT SUPPORT MURAL SALAMANDRE V031982 SUPPORT MURAL POUR SALAMANDRE V03198 Support de fixation mural pour salamandre référence V03198 (version ~ plafond mobile). Fixation au dos de la salamandre, et reprise murale à prévoir. (Nomenclature douanière / Code SH : 84199085) | U | | |
| | 1.2-MEUBLE AVEC INTERIEUR CHAUFFANTMeuble avec intérieur chauffant portes coulissantes sur 2 faces dimensions 1600 x 700 mm hauteur 900 mm puissance 2 KW - construction inox •doublage panneau stratifié hydrofuge - bandeau avant rayonné – étagère réglable 160 kg maxi - chauffage assuré par 1 ventilateur au travers d'1 résistance - thermostat de régulation (0° à 90°C) - interrupteur MIA avec voyant lumineux - portes doublés avec butées d'arrêts - poignées pliées avec bords écrasés - tension 230 V 1N- SYSTEME DE CHAUFFE ASSURANT UN MAINTIEN SUPERIEUR A 63°C A COEUR DES PRODUITS PENDANT PLUS DE 2 HEURES(Nomenclature douanière / Code SH : 84198180) | U | | |
| | 1.2-ETAGERE SUPERIEURE POUR MEUBLE Étagère supérieure pour meuble 1 niveau avec infrarouge, pour meuble longueur 1600 mm - colonnettes inox diamètre 38mm a embase rayonnée fixées sur le dessus du meuble sans pièce de liaison apparente (Nomenclature douanière / Code SH : 94032080) | U | | |
| | 1.2-BARRE A FICHE LONGUEUR 950 MM Barre a fiche longueur 950 mm (Nomenclature douanière / Code SH : 94032080) | U | | |
| | RIGHTSIDE | | | |
| | 2.0-PRO900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERE Référence : PRO900-1/2B-ETAG dimensions (mm) : L :425 x P :900 x H :900 Dessus : - plan neutre en acier inox 18-10 soubassement : - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10 | U | | |

| | | | | |
|--|---|---|--|--|
| | <p>2.1-PRO900-BAIN MARIE ELECTRIQUE GN1/1 /BAIE LBRE</p> <p>Référence : PR0900-1/2E1 BME1/1 dimensions (mm): L:425 x P:900 x H</p> <p>Dessus : - bain-marie a eau GN1/1. Cuve GN1/1 en acier inox 18-10</p> <p>Panache dimensions : L:325 x P:530 x H:170 mm robinet de vidange a boisseau sous la cuve . Double-fond perfore en acier inox 8-10. Chauffage par résistances 1-230V+T de 1 kW plaquées sous la cuve dans caisson étanche.</p> <p>Commande et régulation par thermostat 30-110 C avec position arrêt – voyant marche couvercle amovible emboitant en acier inox 18-10 avec poignée</p> <p>dotation : Sans barrettes de division, ni bacs</p> <p>soubassement: - baie libre avec plancher amovible en inox 18-10</p> <p>(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)</p> | U | | |
| | <p>2.2-PR0900-PCF GRAND MODELE / FOUR GAZréférence: PRO90OG1PL dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 dessus: 1 plaque de cuisson: plaque en fonte de 845x600 mm avec rond centre brûleur de type couronne, puissance 12 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet ""arrêt-allumage-plein feu-ralenti"" a rattrapage de jeu éléments réfractaires amovibles dans coffrage inox. soubassement : - four statique gaz GN2/1:. four de L:530 x P:650 x H:300 mm . brûleur multi-rampes en acier émaillé, puissance 11 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet «arret-allumage-sécurité» et thermostat de réglage 50-300C .sole acier épaisseurs 4 mm moufle en acier inox avec isolation et protection mécanique en tôle inox .paraboles amovibles en acier émaillé a 3 niveaux de glissières espaces de 70 mm. porte et contre-porte en acier inox 18-10, avec isolation - poignée en acier émaillé sur supports en aluminium (écartement et coupure thermique) - dotation: .1 grille GN2/1 en fil d'acier nickelé avec ergots ant(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)</p> | U | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <p>2.3-FILOIR-LATERAL référence: FILOIR-LATERAL dimensions (mm): L:50>415 x P:800>1000 x H:55 - filoir latéral de dessus : dessus en acier inox 18-10 épaisseur 20 ou 30/10 suivant série avec bord tombe de 55 mm et contreplie. profil suivant série - remarque:. Pièce prévue pour montage entre 2 appareils de noire fabrication et de même série</p> | u | | |
| | <p>2.3-FILOIR-FACADE référence : FILOIR-FACADE dimensions (mm): L:50>490 x H:265>415 - filoir de façade démontable: façade en acier inox 18-10 épaisseur 10/10 avec bords rentres - remarque: pièce prévue pour montage entre 2 appareils de noire Fabrication et de même série</p> | u | | |
| | <p>2.4+2.5-PR0900-FRITEUSE ELECTRIQUE DOUBLE BAC 2X 14L/12KW référence: PR0900E2FR1412 dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 2 friteuses: - cuve capacite 14 litres:. cuve emboutie a angles rayonnes en acier inox épaisseur 10/10 et 20/10 pour le panache supérieur . zone froide et zone de foisonnement . repères mini- maxi de niveau d'huile . robinet de vidange dans le sousbasement couvercle en acier inox 18-10 épaisseur 10/10,relevable et enlevable - chauffage thermoplongeurs amovibles tension3-400V+N+T, puissance 12 kW. commutateur, thermostat, voyant. thermostat limiteur a réarmement manuel. microcontact de sécurité de positionnement du thermoplongeur sousbasement: placard avec plancher fixe en acier inox18-10. portes pivotantes et contre-portes en acier inox 18-10, poignées acier inox et loqueteaux magnétiques dotation: 2 bacs de vidange en acier inox 18-10, capacite 17 litres, avec tamis filtres 2 paniers a frites en fil nickèle production:.2 x 22 kg/heure de frites 6/6 précuites surgelées(Nomenclature douanière / Code SH : 84198180).</p> | u | | |
| | <p>2.6-FILOIR-LATERAL référence : FILOIR-LATERAL dimensions (mm) : L:50>415 x P:800>1000 x H:55 - filoir latéral de dessus:. Dessus en acier inox 18-10 épaisseur 20 ou 30/10 suivant série avec bord tombe de 55 mm et contrepli profil suivant série • remarque : Pièce prévue pour montage entre 2 appareils de noire fabrication et de même série</p> | u | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | 2.6-FILOIR-FACADE référence : FILOIR-FACADE dimensions (mm): L:50>490 x H:265>415 - filoir de façade démontable: Façade en acier inox 18-10 épaisseur 10/10 avec bords rentrés - remarque : .. Pièce prévue pour montage entre 2 appareils de noire fabrication et de même série | u | | |
| | 2.7-PRO900-4 FEUX VIFS / BAIE LIBRE référence : PR0900B-G4FN dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 dessus: 2 ensembles de 2 feux vifs: feux vifs sous grilles en fonte de 420x300 mm. Bruleurs « I. SYSTEM » de type couronne de puissances 10 kW a l'avant et 6,5 kW a l'arrière, avec veilleuses et thermocouples de sécurité . Robinets « arrêt-allumage-plein feu-ralenti" a rattrapage de jeu. cuvette de rétention amovible en acier émaillé 1 réducteur de grille en fil inox - tiroir de propreté en acier inox 18-10 en façade soubassement: - baie libre avec plancher en acier inox18-10 amovible en 2 parties(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180) | u | | |
| | BARRE INOX - SUPPORT INOX Dimensions (mm): encombrement +90mm Caractéristiques barre inox (longueur droite au mètre linéaire) AISI304 de diamètre 34 mm montée sur supports inox AISI304. | u | | |
| | 2.8-PRO900-SAUTEUSE GAZ 40DM2/80L BASCULEMENT MANIVELLE référence : PR0900G1 SBM401 dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 sauteuse: - cuve de 40 dm2:.cuve en acier inox 18-10 - fond épaisseur 10 mm - virole épaisseur 25/10 avec face avant en biseau a large bec verseur intégré. Cotes intérieures (mm): L:666 x P:590 x H:250. couvercle en acier inox 18-10 épaisseur 15/10 avec charnières a ressort(s) inox pour maintien "ouvert", et levier tube a poignée isolante. basculement manuel par volant escamotable, réducteur et entraînement par chaîne débrayable.. assistance par amortisseur oléopneumatique - chauffage: .Brûleur multi-rampes puissance 22,1 kW en acier émaillé avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet "allumage• plein feu-ralenti" a rattrapage de jeu . allumage électrique par bougie a train d'étincelles alimentées par transformateur 1-230v+T commande par bouton poussoir (allumage manuel toujours possible) (Nomenclature douanière / Code SH: 84198180) | u | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | 2.8-ROBINET MELANGEUR EC-EF -1/2-360 reference: MELANG5641-1/2-360 robinetterie montée: - 1 mélangeur 2 trous • G = 1/2" - entre-axes: 150 mm - croisillons métalliques "sigma" - col de cygne longueur 300 mm x hauteur 300 mm, orientable sur 360 degrés - marque CHAVONNET, référence : 5641-S2 - débit 28 l/mn sous 3 bars. (Nomenclature douanière / Code SH: 84818011) | u | | |
| | 2.9-DESSERTE GASTRONORME GN 1/1 POSITIVETable réfrigérée 4 portes. Structure : acier inox AISI 304, gaz R290, contrôleur numérique tactile et intuitif IP 65, ~éclairage LED, aucun ODP et peu de GWP..Réfrigération : système de ventilation et de condensation frontal, système de froid ventilé, nouveau système d'extraction du Monobloc bac d'évaporation sans résistances électriques. Caractéristiques : 1 grille par porte + 5 jeux de glissières, capacité 630L, avec ou sans dosseret à préciser Puissance 480 W(220 MONO). Dimensions : 2452x700x850 mm Poids 200 kg (Nomenclature douanière / Code SH: 84 185 019 - Pays d'origine: Espagne) | u | | |
| | 2.9-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX | u | | |
| | 2.9-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX | u | | |
| | 2.10-PLONGE Plonge 2 bacs 500 x 500 x 300 mm, 1 égouttoir à droite avec robinetterie mélangeuse réf. 23.030.0 dimensions 1800 x 700 x 900 mm - construction inox - bords anti-ruissellement 3 faces - dosseret rayonné hauteur 100 mm bandeau avant rayonné - égouttoir nervuré. penté (suivant modèles) - habillage cache bacs 3 faces - bonde surverse et siphon - piètement tube diam.45 mm en retrait a l'arrière de 80 mm, avec vêrins - livré a plat sous carton – fiche technique n° 101 622 (Nomenclature douanière / Code SH: 94032080) | u | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | 2.11-TABLE INOX ADOSSEE Table inox adossée avec étagère inférieure fixe dimensions 1200 x 700 mm hauteur 900 mm - plan de travail en inox ~épaisseur 15/10e mm - dessus doublé~ par panneau stratifié double face épaisseur 12 mm - bandeau avant rayonné avec bord écrasé anti-coupure - dosseret rayonné hauteur 100mm – piétement en tube inox diamètres 45 mm avec vérins anti-glissement sans filetage apparent, en retrait de 65 mm ~ l'arrière - livraison ~ plat sous carton – certificat NF - Hygiène alimentaire (Nomenclature douanière / Code SH: 94032080) | u | | |
| | LEFT SIDE | | | |
| | 3.1-PR0900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERERéférence: PRO900-1/2B-ETAG dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900 dessus: - plan neutre en acier inox 18-10 soubassement: - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10 (Nomenclature douanière / Code SH: 94032080) | u | | |
| | 3.2-PRO900-BAIN MARIE ELECTRIQUE GN1/1 /BAIE LBRE référence: PRO900-1/2E 1BME1/1 dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900 dessus : - bain-marie a eau GN1/1: cuve GN1/1 en acier inox 18-10 avec panache dimensions: L:325 x P:530 x H:170 mm robinet de vidange a boisseau sous la cuve . Double-fond perfore en acier inox 18- 10. Chauffage par résistances 1-230V+T de 1kW plaqué sous la cuve dans caisson étanche. Commande et régulation par thermostat 30-110 C avec position arrêt – voyant marche couvercle amovible emboitant en acier inox 18-10 avec poignée dotation : sans barrettes de division, ni bacs soubassement : - baie libre avec plancher amovible en inox 18-10 (Nomenclature douanière / Code SH : 84198180) | u | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | 3.3-PRO900-4 FEUX VIFS / FOUR GAZ référence: PR0900G4FN dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 dessus:- 2 ensembles de 2 feux vifs: .feux vifs sous grilles en fonte de 420x300 mm bruleurs "I.SYSTEM" de type couronne de puissances 10 kW a l'avant et 6,5kW a l'arrière, avec veilleuses et thermocouples de sécurité . Robinets "arrêt-allumage-plein feu-ralenti" a rattrapage de jeu. Cuvette de rétention amovible en acier émaillé . 1 réducteur de grille en fil inox - tiroir de propreté en acier inox 18-10 en façade soubassement: - four statique gaz GN2/1:. four de L:530x P:650 x H:300 mm . Bruleur multi-rampes en acier émaillé, puissance 11 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité . Robinet "arrêt-allumage-sécurité" et thermostat de réglage 50-300°C. sole acier épaisseur 4 mm moufle en acier inox avec isolation et protection mécanique en tôle inox paraboles amovibles en acier émaillé a 3 niveaux de glissières espaces de 70 mm porte et contre-porte en acier inox 18-10, avec isolation - poignée en acier émaillé sur supports en aluminium (écartement et coupure thermique) - dotation :1 grille GN2/1 en fil d'acier nickel avec ergots anti-basculement (Nomenclature douanière / Code SH : 84198180) | u | | |
| | 3.4-ALLUMAGE ELECTRIQUE 3 POINTSRéférence : +ALLUMELEC3/5 caractéristiques :- allumage ~électrique de 3 à 5 bruleurs gaz comprenant: 3/5 bougies d'allumage alimentés par transformateur 1-230V+T- 0,002 kW -. Commandé par bouton poussoir.(Nomenclature douanière / Code SH: 84199085 | u | | |
| | 3.5-PRO900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERE Référence : PRO900-1/28-ETAG dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900 Dessus : - plan neutre en acier inox 18-10 soubassement : - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10 (Nomenclature douanière / Code SH: 94032080) | u | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <p>3.6-PRO900- 2 GRILLS FONTE NERVURES / BAIE LIBRE</p> <p>Référence : PRO900B-G2GRN dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900</p> <p>dessus: 2 grils:gril nervure en fonte de 420x500 mm, incliné . Bruleur "multi-rampes" en acier émaillé, puissance 7,8 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet "arrêt-allumage-plein feu-ralenti" a rattrapage de jeu éléments réfractaires amovibles entre les rampes . ramasse-jus amovible enbacier inox 18-10 - tiroir de propreté en acier inox 18-10 en façade soubassement: - baie libre avec plancher en acier inox 18-10 amovible en 2 parties</p> <p>(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)</p> | u | | |
| | <p>3.6-GRIL FONTE LISSE</p> <p>Sur PRO900 remplacement 1 grill fonte nervurée par grill fonte lisse.</p> <p>(Nomenclature douanière / Code SH: 84199085)</p> | u | | |
| | 3.7-PRO900-PLANCHAS GAZ. 70/50-ACIER / BAIE | u | | |
| | <p>3.8-PRO900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERE</p> <p>référence : PRO900-1/28-ETAG dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900</p> <p>dessus : - plan neutre en acier inox 18-10</p> <p>soubassement: - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10</p> <p>(Nomenclature douanière / Code SH: 94032080)</p> | u | | |
| | <p>3.9-PRO900-FRITEUSE ELECTRIQUE 14L/12</p> <p>KWréférence: PRO900-1/2E1FR1412 dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900friteuse : - cuve capacite 14 litres: cuve emboutie a angles rayonnés en acier inox épaisseur 10/10 et 20/10 pour le panache supérieur .zone froide et zone de foisonnement repères mini-maxi de niveau d'huile robinet de vidange dans le soubassement couvercle en acier inox 18-10 épaisseur 10/10,relevable et enlevable - chauffage thermoplongeurs amovibles tension 3-400V+N+T, puissance 12 kW. commutateur, thermostat, voyant. Thermostat limiteur a réarmement manuel . microcontact de sécurité de positionnement du thermoplongeur - soubassement: placard avec plancher fixe en acier inox 18-10. porte pivotante et contre-porte en acier inox 18-10 avec poignée en acier inox, et loqueteau magnétique dotation:. 1 bac de vidange en acier inox 18-10, capacite 17 litres, avec tamis filtre 1 panier a frites en fil nickel production:. 22 kg/heure de frites 6/6 préciues surgelées(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)</p> | u | | |

| | | | | |
|--|---|----|--|--|
| | 3.10-BARRE INOX- SUPPORT INOX Dimensions (mm): encombrement +90mm Caractéristiques barre inox (longueur droite au mètre linéaire) AISI304 de diamètre 34 mm montée sur supports inox AISI304. | ml | | |
| | 3.11-DESSERTE GASTRONORME GN 1/1 POSITIVE Table réfrigérée 4 portes. Structure : acier inox AISI 304, gaz R290, contrôleur numérique tactile et intuitif IP 65, éclairage LED, aucun ODP et peu de GWP. ·Réfrigération : système de ventilation et de condensation frontal, système de froid ventilé , nouveau système d'extraction du Monobloc bac d'évaporation sans résistances électriques. Caractéristiques :1 grille par porte + 5 jeux de glissières, capacité 630L, avec ou sans dosseret à préciser Puissance 480 W (220 MONO). Dimensions : 2452x700x850 mm Poids 200 kg (Nomenclature douanière / Code SH : 84 185 019 - Pays d'origine : Espagne | u | | |
| | 3.11-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX (Nomenclature douanière / Code SH: 83 011 300 - Pays d'origine: Espagne) | u | | |
| | 3.11-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX (Nomenclature douanière / Code SH: 83 011 300 - Pays d'origine: Espagne) | u | | |
| | 3.12-PLONGEPlonge 2 bacs 500 x 500 x 300 mm, 1 égouttoir à gauche avec robinetterie mélangeuse réf. 23.030.0 dimensions 1800 x 700 x 900 mm - construction inox- bords anti-ruissellement 3 faces - dosseret rayonné hauteur 100 mm • bandeau avant rayonné - ~égouttoir nervuré penté (suivant modèles) - habillage cache bacs 3 faces - bonde surverse et siphon - piétement tube diam.45 mm en retrait à l'arrière de 80 mm, avec vérins - livré à plat sous carton – fiche Technique n° 101 622(Nomenclature douanière / Code SH : 94032080) | u | | |

| | | | | |
|----|---|----|--|--|
| | 3.13-TABLE INOX ADOSSEE Table inox adossé avec étagère inférieure fixe dimensions 1200 x 700 mm hauteur 900 mm - plan de travail en inox épaisseur 15/10e mm - dessus doublé par panneau stratifié double face épaisseur 12 mm - bandeau avant rayonné avec bord écrasé anti-coupure - dosseret rayonné hauteur 100mm - piétement en tube inox diamètre 45 mm avec vérins anti-glissement sans filetage apparent, en retrait de 65 mm à l'arrière - livraison à plat sous carton – certificat NF - Hygiène alimentaire (Nomenclature douanière / Code SH : 94032080) | u | | |
| | TRANSPORT SUPPLEMENT POUR CAISSES MARITIMES | u | | |
| 13 | PLOMBERE ELECTRICITE AERAULIQUE | | | |
| | REPRISE DES RESEAUX Gaz, électricité, eau, suivant nos plans de réservation à vous fournir. | FF | | |
| | ACCESSOIRES DE POSE Dépendants de sécurité 28/37mb, flexibles gaz, brasure argent, flexibles sanitaires, raccords.... | FF | | |

Pièce N° 7 :

Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif

| Nº | DESIGNATION | U | QTE | PU | PT |
|----------|---|----|-----|----|----|
| 1 | TRAVAUX PRELIMINAIRES | | | | |
| 1.1 | TRAVAUX PRELIMINAIRES | | | | |
| 1.1.1 | Dossier d'exécution . | FF | 1 | | - |
| 1.1.2 | Préparation des surfaces pour installation | FF | 1 | | |
| 1.1.3 | DEPOSE DU PIANO CENTRAL EXISTANT Déposé soignée et manutention vers la zone de stockage | FF | 1 | | - |
| 1.2 | INSTALLATION DE CHANTIER | | | | |
| 1.2.1 | MISE EN PLACE DU MATERIEL, MISE EN ROUTE ET ESSAIS | FF | 1 | | - |
| | Sous total TRAVAUX PRELIMINAIRES ET INSTALLATIONS DE CHANTIER | | | | - |
| 4 | GROS-OEUVRE | | | | |
| 4.1 | CONSTRUCTION D'UN MURET CENTRAL Maçonnerie 4,7mx1,20m épaisseur 200mm, finition carreaux 20x20 | U | 1 | | - |
| 4.2 | POSE ET RACCORDEMENT DU PIANO Au droit des attentes suivant plan d'implantation et de réservation à vous fournir | u | 1 | | - |
| | Sous total GROS OEUVRE | | | | - |
| 7 | EQUIPEMENT DU PIANO | | | | |
| | PASS THROUGH | | | | |
| | 1.1-SALAMANDRE-ELECTRIQUE 600- PLAFOND MOBILE-ECO Dimensions 600x640x590mm. - Salamandre/Construction Carcasse et habillage inox AIS1304. Plafond mobile (équilibrage par contre-poids sur Roulements à billes). Surface de cuisson 495x375mm Chauffage par 2 foyers sous plaque vitrocéramique, chauffe instantanée. P. 3kW. Commande par Commutateur (4 positions de chauffe), Arrêt/ Zone gauche / Zone droite /Zone gauche et droite. Régulation par doseur d'énergie. Système de détection de plat par butée inox à l'arrière de la salamandre, amovible pour le nettoyage. ->Chauffe rapide : 400C en 9s. -> Température maximum : 570C. Dotation : 1 grille + 1 plat. - Puissance électrique : 3 kW en 1/230V+T (Nomenclature douanière / Code SH : 84198180) | | 1 | | - |

| | | | | | |
|--|---|--|---|--|---|
| | 1.1-OPTION SUPPORT MURAL SALAMANDRE PLAFOND MOBILE V03198 Reference OPT SUPPORT MURAL SALAMANDRE V031982 SUPPORT MURAL POUR SALAMANDRE V03198 Support de fixation mural pour salamandre référence V03198 (version ~ plafond mobile). Fixation au dos de la salamandre, et reprise murale à prévoir. (Nomenclature douanière / Code SH : 84199085) | | 1 | | - |
| | 1.2-MEUBLE AVEC INTERIEUR CHAUFFANTMeuble avec intérieur chauffant portes coulissantes sur 2 faces dimensions 1600 x 700 mm hauteur 900 mm puissance 2 KW - construction inox •doublage panneau stratifié hydrofuge - bandeau avant rayonné – étagère réglable 160 kg maxi - chauffage assuré par 1 ventilateur au travers d'1 résistance - thermostat de régulation (0° à 90°C) - interrupteur MIA avec voyant lumineux - portes doublés avec butées d'arrêts - poignées pliées avec bords écrasés - tension 230 V 1N- SYSTEME DE CHAUFFE ASSURANT UN MAINTIEN SUPERIEUR A 63°C A COEUR DES PRODUITS PENDANT PLUS DE 2 HEURES(Nomenclature douanière / Code SH : 84198180) | | 1 | | - |
| | 1.2-ETAGERE SUPERIEURE POUR MEUBLE Étagère supérieure pour meuble 1 niveau avec infra-rouge, pour meuble longueur 1600 mm - colonnettes inox diamètre 38mm a embase rayonnée fixées sur le dessus du meuble sans pièce de liaison apparente (Nomenclature douanière / Code SH : 94032080) | | 1 | | - |
| | 1.2-BARRE A FICHE LONGUEUR 950 MM Barre a fiche longueur 950 mm (Nomenclature douanière / Code SH : 94032080) | | 1 | | - |
| | RIGHTSIDE | | | | |
| | 2.0-PRO900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERE Référence : PRO900-1/2B-ETAG dimensions (mm) : L :425 x P :900 x H :900 Dessus : - plan neutre en acier inox 18-10 soubassement : - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10 | | 1 | | - |

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|
| | <p>2.1-PRO900-BAIN MARIE ELECTRIQUE GN1/1 /BAIE LBRE</p> <p>Référence : PR0900-1/2E1 BME1/1 dimensions (mm): L:425 x P:900 x H</p> <p>Dessus : - bain-marie a eau GN1/1. Cuve GN1/1 en acier inox 18-10</p> <p>Panache dimensions: L:325 x P:530 x H:170 mm robinet de vidange a boisseau sous la cuve . Double-fond perfore en acier inox 8-10. Chauffage par résistances 1-230V+T de 1 kW plaquées sous la cuve dans caisson étanche. Commande et régulation par thermostat 30-110 C avec position arrêt – voyant marche couvercle amovible emboitant en acier inox 18-10 avec poignée</p> <p>dotation : Sans barrettes de division, ni bacs soubassement: - baie libre avec plancher amovible en inox 18-10 (Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)</p> | | 1 | | - |
| | <p>2.2-PR0900-PCF GRAND MODELE / FOUR GAZ</p> <p>Référence: PRO900G1PL dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 dessus: 1 plaque de cuisson: plaque en fonte de 845x600 mm avec rond centre brûleur de type couronne, puissance 12 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet ""arrêt-allumage-plein feu-ralenti"" a rattrapage de jeu éléments réfractaires amovibles dans coffrage inox. soubassement : - four statique gaz GN2/1:. four de L:530 x P:650 x H:300 mm . brûleur multi-rampes en acier émaillé, puissance 11 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet «arrêt-allumage-sécurité"" et thermostat de réglage 50-300C .sole acier épaisseurs 4 mm moufle en acier inox avec isolation et protection mécanique en tôle inox .paraboles amovibles en acier émaillé a 3 niveaux de glissières espaces de 70 mm. porte et contre-porte en acier inox 18-10, avec isolation - poignée en acier émaillé sur supports en aluminium (écartement et coupure thermique) - dotation: .1 grille GN2/1 en fil d'acier nickelé avec ergots ant(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180)</p> | | 1 | | - |

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| | <p>2.3-FILOIR-LATERAL</p> <p>référence: FILOIR-LATERAL dimensions (mm): L:50>415 x P:800>1000 x H:55 - filoir latéral de dessus : dessus en acier inox 18-10 épaisseur 20 ou 30/10 suivant série avec bord tombe de 55 mm et contreplie. profil suivant série - remarque:. Pièce prévue pour montage entre 2 appareils de noire fabrication et de même série</p> | u | 1 | - |
| | <p>2.3-FILOIR-FACADE</p> <p>référence : FILOIR-FACADE dimensions (mm): L:50>490 x H:265>415 - filoir de façade démontable: façade en acier inox 18-10 épaisseur 10/10 avec bords rentres - remarque: pièce prévue pour montage entre 2 appareils de noire Fabrication et de même série</p> | u | 1 | - |
| | <p>2.4+2.5-PR0900-FRITEUSE ELECTRIQUE DOUBLE BAC 2X 14L/12KW</p> <p>réference: PR0900E2FR1412 dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900</p> <p>2 friteuses: - cuve capacite 14 litres: cuve emboutie a angles rayonnes en acier inox épaisseur 10/10 et 20/10 pour le panache supérieur . zone froide et zone de foisonnement . repères mini-maxi de niveau d'huile . robinet de vidange dans le soubassement couvercle en acier inox 18-10 épaisseur 10/10,relevable et enlevable - chauffage thermoplongeurs amovibles tension3-400V+N+T, puissance 12 kW. commutateur, thermostat, voyant. thermostat limiteur a réarmement manuel. microcontact de sécurité de positionnement du thermoplongeur soubassement: placard avec plancher fixe en acier inox18-10. portes pivotantes et contre-portes en acier inox 18-10, poignées acier inox et loqueteaux magnétiques dotation: 2 bacs de vidange en acier inox 18-10, capacite 17 litres, avec tamis filtres 2 paniers a frites en fil nickèle production:2 x 22 kg/heure de frites 6/6 précuites surgelées(Nomenclature douanière / Code SH : 84198180)</p> | u | 1 | - |

| | | | | | |
|--|---|---|---|--|---|
| | 2.6-FILOIR-LATERAL reference: FILOIR-LATERAL dimensions (mm): L:50>415 x P:800>1000 x H:55 - filoir lateral de dessus:.. dessus en acier inox 18-10 epaisseur 20 ou 30/10 suivant serie avec bord tombe de 55 mm et contrepli profil suivant serie • remarque:.. piece prevue pour montage entre 2 appareils de noire fabrication et de meme serie | u | 1 | | - |
| | 2.6-FILOIR-FACADE référence : FILOIR-FACADE dimensions (mm): L:50>490 x H:265>415 - filoir de façade démontable:.. façade en acier inox 18-10 épaisseur 10/10 avec bords rentrés - remarque: .. pièce prévue pour montage entre 2 appareils de noire fabrication et de même série | u | 1 | | - |
| | 2.7-PRO900-4 FEUX VIFS / BAIE LIBRE référence: PR0900B-G4FN dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 dessus: 2 ensembles de 2 feux vifs: feux vifs sous grilles en fonte de 420x300 mm. bruleurs "I.SYSTEM" de type couronne de puissances 10 kW a l'avant et 6,5 kW a l'arrière, avec veilleuses et thermocouples de sécurité . robinets «arrêt• allumage-plein feu-ralenti" a rattrapage de jeu. cuvette de rétention amovible en acier émaillé 1 réducteur de grille en fil inox - tiroir de propreté en acier inox 18-10 en façade soubassement: - baie libre avec plancher en acier inox18-10 amovible en 2 parties(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180) | u | 1 | | - |
| | BARRE INOX - SUPPORT INOX Dimensions (mm): encombrement +90mm Caractéristiques barre inox (longueur droite au mètre linéaire) AISI304 de diamètre 34 mm montée sur supports inox AISI304. | u | 1 | | - |

| | | | | |
|--|--|---|---|---|
| | 2.8-PRO900-SAUTEUSE GAZ 40DM2/80L BASCULEMENT MANIVELLE référence : PR0900G1 SBM401 dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 sauteuse: - cuve de 40 dm2:.cuve en acier inox 18-10 - fond épaisseur 10 mm - virole épaisseur 25/10 avec face avant en biseau a large bec verseur intégré. Cotes intérieures (mm): L:666 x P:590 x H:250. couvercle en acier inox 18-10 épaisseur 15/10 avec charnières a ressort(s) inox pour maintien "ouvert", et levier tube a poignée isolante. basculement manuel par volant escamotable, réducteur et entrainement par chaîne débrayable.. assistance par amortisseur oléopneumatique - chauffage: .Brûleur multi-rampes puissance 22,1 kW en acier émaillé avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet "allumage• plein feu-ralenti" a rattrapage de jeu . allumage électrique par bougie a train d'étincelles alimentées par transformateur 1-230v+T commande par bouton poussoir (allumage manuel toujours possible) (Nomenclature douanière / Code SH: 84198180) | u | 1 | - |
| | 2.8-ROBINET MELANGEUR EC-EF -1/2-360 reference: MELANG5641-1/2-360 robinetterie montée: - 1 mélangeur 2 trous • G = 1/2" - entre-axes: 150 mm - croisillons métalliques "sigma" - col de cygne longueur 300 mm x hauteur 300 mm, orientable sur 360 degrés - marque CHAVONNET, référence : 5641-S2 - débit 28 l/mn sous 3 bars. (Nomenclature douanière / Code SH: 84818011) | u | 1 | - |
| | 2.9-DESSERTE GASTRONORME GN 1/1 POSITIVTable réfrigérée 4 portes. Structure : acier inox AISI 304, gaz R290, contrôleur numérique tactile et intuitif IP 65, ~éclairage LED, aucun ODP et peu de GWP..Réfrigération : système de ventilation et de condensation frontal, système de froid ventilé, nouveau système d'extraction du Monobloc bac d'évaporation sans résistances électriques. Caractéristiques : 1 grille par porte + 5 jeux de glissières, capacité 630L, avec ou sans dossier à préciser Puissance 480 W(220 MONO). Dimensions : 2452x700x850 mm Poids 200 kg (Nomenclature douanière / Code SH: 84 185 019 - Pays d'origine: Espagne) | u | 1 | - |

| | | | | | |
|--|---|---|---|--|---|
| | 2.9-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX | u | 2 | | - |
| | 2.9-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX | u | 2 | | - |
| | 2.10-PLONGE Plonge 2 bacs 500 x 500 x 300 mm, 1 égouttoir à droite avec robinetterie mélangeuse réf. 23.030.0 dimensions 1800 x 700 x 900 mm - construction inox - bords anti-ruissellement 3 faces - dossier rayonné hauteur 100 mm bandeau avant rayonné - égouttoir nervuré. penté (suivant modèles) - habillage cache bacs 3 faces - bonde surverse et siphon - piétement tube diam.45 mm en retrait a l'arrière de 80 mm, avec vérins - livré a plat sous carton – fiche technique n° 101 622 (Nomenclature douanière / Code SH: 94032080) | u | 1 | | - |
| | 2.11-TABLE INOX ADOSEE Table inox adossée avec étagère inférieure fixe dimensions 1200 x 700 mm hauteur 900 mm - plan de travail en inox ~épaisseur 15/10e mm - dessus doublé~ par panneau stratifié double face épaisseur 12 mm - bandeau avant rayonné avec bord écrasé anti-coupe - dossier rayonné hauteur 100mm – piétement en tube inox diamètres 45 mm avec vérins anti-glissement sans filetage apparent, en retrait de 65 mm ~ l'arrière - livraison ~ plat sous carton – certificat NF - Hygiène alimentaire (Nomenclature douanière / Code SH: 94032080) | u | 1 | | - |
| | LEFT SIDE | | | | |
| | 3.1-PR0900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERERéférence: PRO900-1/2B-ETAG dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900 dessus: - plan neutre en acier inox 18-10 soubassement: - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10 (Nomenclature douanière / Code SH: 94032080) | u | 1 | | - |

| | | | | | |
|--|--|---|---|--|---|
| | 3.2-PRO900-BAIN MARIE ELECTRIQUE GN1/1 /BAIE LBRE référence: PRO900-1/2E 1BME1/1 dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900 dessus : - bain-marie a eau GN1/1: cuve GN1/1 en acier inox 18-10 avec panache dimensions: L:325 x P:530 x H:170 mm robinet de vidange a boisseau sous la cuve . Double-fond perfore en acier inox 18-10. Chauffage par résistances 1-230V+T de 1kW plaquées sous la cuve dans caisson étanche. Commande et régulation par thermostat 30-110 C avec position arrêt – voyant marche couvercle amovible emboitant en acier inox 18-10 avec poignée dotation : sans barrettes de division, ni bacs soubassement : - baie libre avec plancher amovible en inox 18-10 (Nomenclature douanière / Code SH : 84198180) | u | 1 | | - |
| | 3.3-PRO900-4 FEUX VIFS / FOUR GAZ référence: PR0900G4FN dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 dessus:- 2 ensembles de 2 feux vifs: .feux vifs sous grilles en fonte de 420x300 mm bruleurs "I.SYSTEM" de type couronne de puissances 10 kW a l'avant et 6,5kW a l'arrière, avec veilleuses et thermocouples de sécurité . Robinets "arrêt-allumage-plein feu-ralenti" a rattrapage de jeu. Cuvette de rétention amovible en acier émaillé . 1 réducteur de grille en fil inox - tiroir de propreté en acier inox 18-10 en façade soubassement: - four statique gaz GN2/1:. four de L:530x P:650 x H:300 mm . Bruleur multi-rampes en acier émaillé, puissance 11 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité . Robinet "arrêt-allumage-sécurité" et thermostat de réglage 50-300°C. sole acier épaisseur 4 mm moufle en acier inox avec isolation et protection mécanique en tôle inox paraboles amovibles en acier émaillé a 3 niveaux de glissières espaces de 70 mm porte et contre-porte en acier inox 18-10, avec isolation - poignée en acier émaillé sur supports en aluminium (écartement et coupure thermique) - dotation :1 grille GN2/1 en fil d'acier nickel avec ergots anti-basculement (Nomenclature douanière / Code SH : 84198180) | u | 1 | | - |
| | 3.4-ALLUMAGE ELECTRIQUE 3 POINTSRéférence : +ALLUMELEC3/5 caractéristiques :- allumage ~électrique de 3 à 5 bruleurs gaz comprenant: 3/5 bougies d'allumage alimentés par transformateur 1-230V+T- 0,002 kW -. Commandé par bouton poussoir.(Nomenclature douanière / Code SH: 84199085 | u | 1 | | - |

| | | | | | |
|--|---|---|---|--|---|
| | 3.5-PRO900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERE Référence : PRO900-1/28-ETAG dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900 Dessus : - plan neutre en acier inox 18-10 sousbasement : - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10 (Nomenclature douanière / Code SH: 94032080) | u | 1 | | - |
| | 3.6-PRO900- 2 GRILLS FONTE NERVURES / BAIE LIBRE Référence : PRO900B-G2GRN dimensions (mm): L:850 x P:900 x H:900 dessus: 2 grils:gril nervure en fonte de 420x500 mm, incliné . Bruleur "multi-rampes" en acier émaillé, puissance 7,8 kW avec veilleuse et thermocouple de sécurité robinet "arrêt-allumage-plein feu-ralenti" a ratrapage de jeu éléments réfractaires amovibles entre les rampes . ramasse-jus amovible en bac inox 18-10 - tiroir de propreté en acier inox 18-10 en façade sousbasement: - baie libre avec plancher en acier inox 18-10 amovible en 2 parties (Nomenclature douanière / Code SH: 84198180) | u | 1 | | - |
| | 3.6-GRIL FONTE LISSE Sur PRO900 remplacement 1 grill fonte nervurée par grill fonte lisse. (Nomenclature douani~re / Code SH: 84199085) | u | 1 | | - |
| | 3.7-PRO900-PLANCHAS GAZ. 70/50-ACIER / BAIE | u | 1 | | - |
| | 3.8-PRO900-1/2 NEUTRE BAIE + ETAGERE référence : PRO900-1/28-ETAG dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900 dessus : - plan neutre en acier inox 18-10 sousbasement: - baie avec plancher en acier inox 18-10 amovible - étagère intermédiaire fixe en acier inox 18-10 (Nomenclature douanière / Code SH: 94032080) | u | 1 | | - |

| | | | | |
|--|---|----|-------|---|
| | 3.9-PRO900-FRITEUSE ELECTRIQUE 14L/12 KW Référence: PRO900-1/2E1FR1412 dimensions (mm): L:425 x P:900 x H:900friteuse : - cuve capacite 14 litres: cuve emboutie a angles rayonnes en acier inox épaisseur 10/1 0 et 20/1 0 pour le panache supérieur .zone froide et zone de foisonnement repères mini-maxi de niveau d'huile robinet de vidange dans le soubassement couvercle en acier inox 18-10 épaisseur 10/10,relevable et enlevable - chauffage thermoplongeurs amovibles tension 3-400V+N+T, puissance 12 kW. commutateur, thermostat, voyant. Thermostat limiteur a réarmement manuel . microcontact de sécurité de positionnement du thermoplongeur - soubassement: placard avec plancher fixe en acier inox 18-10. porte pivotante et contre-porte en acier inox 18-10 avec poignée en acier inox, et loqueteau magnétique dotation:. 1 bac de vidange en acier inox 18-10, capacite 17 litres, avec tamis filtre 1 panier a frites en fil nickel production:. 22 kg/heure de frites 6/6 précuites surgelées(Nomenclature douanière / Code SH: 84198180) | u | 1 | - |
| | 3.10-BARRE INOX- SUPPORT INOX Dimensions (mm): encombrement +90mm Caractéristiques barre inox (longueur droite au mètre linéaire) AISI304 de diamètre 34 mm montée sur supports inox AISI304. | ml | 4,675 | - |
| | 3.11-DESSERTE GASTRONORME GN 1/1 POSITIVE Table réfrigérée 4 portes. Structure : acier inox AISI 304, gaz R290, contrôleur numérique tactile et intuitif IP 65, éclairage LED, aucun ODP et peu de GWP. ·Réfrigération : système de ventilation et de condensation frontal, système de froid ventilé , nouveau système d'extraction du Monobloc bac d'évaporation sans résistances électriques. Caractéristiques :1 grille par porte + 5 jeux de glissières, capacité 630L, avec ou sans dosseret à préciser Puissance 480 W (220 MONO). Dimensions : 2452x700x850 mm Poids 200 kg (Nomenclature douanière / Code SH : 84 185 019 - Pays d'origine : Espagne | u | 1 | - |
| | 3.11-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX (Nomenclature douanière / Code SH: 83 011 300 - Pays d'origine: Espagne) | u | 2 | - |

| | 3.11-SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GENE PTE INOX SERRURE G CHARNIERE D NVELLE GEN PTE INOX (Nomenclature douanière / Code SH: 83 011 300 - Pays d'origine: Espagne) | u | 2 | | - |
|----------------------|---|----|---------|--|----------|
| | 3.12-PLONGEPlonge 2 bacs 500 x 500 x 300 mm, 1 égouttoir à gauche avec robinetterie mélangeuse réf. 23.030.0 dimensions 1800 x 700 x 900 mm - construction inox- bords anti-ruissellement 3 faces - dosseret rayonné hauteur 100 mm • bandeo avant rayonné - ~égouttoir nervuré penté (suivant modèles) - habillage cache bacs 3 faces - bonde surverse et siphon - piètement tube diam.45 mm en retrait à l'arrière de 80 mm, avec vérins - livré à plat sous carton - fiche Technique n° 101 622(Nomenclature douanière / Code SH : 94032080) | u | 1 | | - |
| | 3.13-TABLE INOX ADOSEE Table inox adossé avec étagère inférieure fixe dimensions 1200 x 700 mm hauteur 900 mm - plan de travail en inox épaisseur 15/10e mm - dessus doublé par panneau stratifié double face épaisseur 12 mm - bandeo avant rayonné avec bord écrasé anti-coupure - dosseret rayonné hauteur 100mm - piètement en tube inox diamètre 45 mm avec vérins anti-glissement sans filetage apparent, en retrait de 65 mm à l'arrière - livraison à plat sous carton - certificat NF - Hygiène alimentaire (Nomenclature douanière / Code SH : 94032080) | u | 1 | | - |
| | TRANSPORT SUPPLEMENT POUR CAISSES MARITIMES | u | 70 | | - |
| | TOTAL EQUIPEMENT DU PIANO= | | | | - |
| 13 | PLOMBERIE ELECTRICITE AERAULIQUE | | | | |
| | REPRISE DES RESEAUX Gaz, électricité, eau, suivant nos plans de réservation à vous fournir. | FF | 1 | | - |
| | ACCESSOIRES DE POSE Détendeurs de sécurité 28/37mb, flexibles gaz, brasure argent, flexibles sanitaires, raccords.... | FF | 1 | | - |
| | TOTAL PLOMBERIE ELECTRICITE AERAULIQUE = | | | | 0 |
| RECAPITULATIF | | | | | |
| Nº | DESIGNATION | | MONTANT | | |
| 1 | TRAVAUX PRELIMINAIRES | | - | | |
| 4 | GROS-OEUVRE | | - | | |

| | | | |
|----|---|---|--|
| 7 | EQUIPEMENT DU PIANO | - | |
| 13 | PLOMBERIE ELECTRICITE AERAULIQUE | - | |
| | TOTAL GENERAL H.T | - | |
| | T.V.A 19,25% | - | |
| | TOTAL GENERAL T.T.C | - | |
| | Arrêté le présent devis à la somme de: FRANCS FCFA T.T.C | | |

PIÈCE N° 8 :

CADRE DU SOUS DÉTAIL DES PRIX

Option N°1

| N° | Désignation | Cout d'achat | Transport | Cout Commande | Frais de livraison | Marge | Prix unitaire HTVA |
|----|-------------|--------------|-----------|---------------|--------------------|-------|--------------------|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

Option N° 2

| Intitulés | Montants |
|--------------------------|----------|
| Départ usine | |
| Fret | |
| Assurance | |
| CAF rendu Douala | |
| Droits de douane | |
| Droits informatiques | |
| Taxes de débarquement | |
| Contrôle SGS | |
| Transit + aconage | |
| Transport + intervention | |
| Autres | |
| Frais bancaires | |
| Service après-vente | |
| Enregistrement, montage | |
| Divers | |

| DESIGNATION: | | | | |
|---|-----------------------------------|--------------------|----------------|-----------------|
| N° Prix: | Rendement journalier: | Quantité totale: | Unité: | Durée activité: |
| Main d'œuvre | Catégorie | Salaire journalier | Jours facturés | Montant |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | TOTAL A | | | |
| Matériel et engins | Type | Coût journalier | Jours facturés | Montant |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | TOTAL B | | | |
| Matériaux divers | Type | Coût unitaire | Quantité | Montant |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | TOTAL C | | | |
| D | TOTAL COÛT DIRECT A + B + C | | | |
| E | Frais généraux de chantier | D x % | | |
| F | frais généraux de siège | D x % | | |
| G | Coût de revient | D + E + F | | |
| H | Risque et bénéfices | G x % | | |
| I | PRIX DE REVIENT HORS TAXES | G + H | | |
| J | PRIX DE VENTE UNITAIRE HORS TAXES | P/Qté | | |
| PRIX DE REVIENT UNITAIRE HORS TAXES ARRONDIS | | | | |

Pièce N° 9 :

MODÈLE DE MARCHÉ

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

CAMEROON HOTELS CORPORATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Peace –work- fatherland

CAMEROON HOTELS CORPORATION

**MARCHE N° _____/M/HILTON/CHC/CIPM/2021 DU _____
PASSÉ D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° _____/AONO/CHC/HILTON/CIPM/2022 DU _____
POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LA CUISINE PRINCIPALE DE
L'HÔTEL HILTON YAOUNDÉ**

Maître d'Ouvrage : LE DIRECTEUR GENERAL p.i DE LA CHC SA

TITULAIRE :

B.P: _____ à ___, Tel ___ Fax: _____
N°R.C: _____ A à _____
N° Contribuable: _____
RIB : _____

OBJET : Travaux de Remplacement des équipements cuisines de l'hôtel Hilton Yaoundé, Boulevard du 20 mai.

LIEU : HILTON YAOUNDE CHC

DELAIS'EXECUTION : 09 (neuf) mois

MONTANT EN FCFA :

| | |
|------------------------|--|
| TTC | |
| HTVA | |
| T.V.A (19,25%) | |
| AIR(2,2%) | |
| Net à percevoir | |

FINANCEMENT : Budget d'investissement de la CHC SA , **EXERCICE 2022**

IMPUTATION : **P2022/03**

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____

ENTRE :

LA CAMERRON HOTELS CORPORATION (C.H.C) S.A. BP 11110 Yaoundé, Tel 681 79 81 06 représentée par son Directeur Général p.i, Monsieur **MAURICE ENAMA FOUDA**, ci-après désigné "**AUTORITE CONTRACTANTE**"

D'UNE PART,

ET

La société représentée par son Directeur Général le nommé **Monsieur**
–BP– –Tél: –Fax: –E-mail

Désigné ci-après par le terme

"LE COCONTRACTANT"

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Titre III : Bordereau des Prix unitaires (BPU)

Titre IV : Détail quantitatif et Estimatif (DE)

PAGE N° ET DERNIÈRE DU

MARCHE N° _____ /M/HILTON/CHC/CIPM/2021 DU _____

PASSÉ D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° _____ /AONO/CHC/HILTON/CIPM/2022 DU _____

**POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LA CUISINE PRINCIPALE DE
L'HÔTEL HILTON YAOUNDÉ**

MAITRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR GENERAL p.i DE LA CHC SA

TITULAIRE DU MARCHÉ :

B.P: _____ à ___, Tel __ Fax: _____
N° RC: _____ à _____
N° Contribuable: _____

MONTANT DU MARCHÉ :

| HT | |
|------------------------|--|
| TVA (19,25 %) | |
| AIR (2,2%) | |
| TTC | |
| Net à Percevoir | |

DÉLAI D'EXÉCUTION : 09 (neuf) mois

Lu et accepté par le Cocontractant

Yaoundé, le

Signé par l'Autorité contractante,

Yaoundé, le

Enregistrement

Pièce N° 10 :

**Modèles de documents à utiliser par les
Soumissionnaires**

Table des modèles

Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Annexe n° 5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Annexe n° 6 : Modèle d'autorisation du fabricant

Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Je, soussigné [indiquer le nom et la qualité du signataire]
représentant la société, l'entreprise ou le groupement¹ dont le siège social est à
..... inscrite au registre du commerce de sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs, N° [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° à
- [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]
- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai jours [indiquer la durée de validité, en principe 120 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
.....
.....

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de
en qualité de
dûment autorisé à signer les soumissions
pour et au nom de²

¹ Supprimer la mention finale

² Annexer la lettre de pouvoir

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A [[indiquer le Maître d’Ouvrage et son adresse], « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour [rappeler l’objet de l’appel d’offres], ci-dessous désignée « l’offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d’Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s’engage à régler intégralement à l’Autorité Contractante, s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d’appel d’offres ;

ou

Si le soumissionnaire, s’étant vu notifié l’attribution du marché par le Maître d’Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu’il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage un montant allant jusqu’au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d’Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d’Ouvrage notera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu’il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d’Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu’au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d’Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à , le
[signature de la banque]

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »
Attendu que [nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d’Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, [nom et adresse de banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incomitant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d’Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part. Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

....., le

[signature de la banque]

Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque :

référence, adresse

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :

..... [le titulaire], au profit de

Maître d'Ouvrage [Adresse du Maître d'Ouvrage] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que
..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de
l'avance de démarrage selon les conditions du marché du
relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], de la
somme totale maximum correspondant à l'avance [quarante (40 %) du montant Toutes Taxes Comprises du
marché n°], payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit
..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les
comptes de [le titulaire] ouverts auprès de la banque
sous le n°

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP.
Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à
mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à , le
[signature de la banque]

Annexe n°5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée [indiquer le Maître d’Ouvrage]

[Adresse du Maître d’Ouvrage]

ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que [nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les prestations de [indiquer l'objet des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,
[nom et adresse de banque], représentée par[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d’Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché³.

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des prestations figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des prestations, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le

[signature de la banque]

³ Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché

Annexe n° 6: Modèle d'attestation du fabricant

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications ci-après. Cette lettre **doit être à l'en tête du Fabricant** et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans les RPAO].

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre] AO N° _____ du _____ : [insérer les références de l'Appel d'Offres] Variante N°. : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

A: [insérer nom complet du Maître d'Ouvrage]

Je soussigné (nom et adresse complète du fabricant).....

Atteste que la société (nom et adresse complète) est habilitée à commercialiser nos produits (ou le cas échéant) dispose d'un agrément.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants pour les fournitures offertes.

Signature

En date du
jour de

Pièce N° 11 :

Justificatifs des études préalables

ETUDE PREALABLE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le piano de cuisson de la cuisine est au centre de la restauration de l'hôtel et un atout déterminant pour la qualité du service attendu par la clientèle. Le piano est une batterie de cuisine composée de plusieurs équipements.

Les cuisiniers professionnels emploient le terme piano (piano de cuisson ou piano de cuisine) pour désigner **l'outil principal de cuisson de leur cuisine**.

Le piano actuel de la cuisine principale du Hilton Hôtel de Yaoundé a été installé en 2013. Et la durée de vie pour de tels équipements est de 5 ans.

De plus, l'entreprise Bonnet n'assure plus le SAV dudit piano depuis 2018, ce qui entraîne de multiples dysfonctionnements qui occasionnent des désagréments aux utilisateurs et des retards dans la production des plats destinés aux clients causant ainsi leur insatisfaction, et donc une baisse du chiffre d'affaires dans nos restaurants.

Aussi dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique de modernisation, la direction générale du Hilton Hôtel Yaoundé, fidèle à ses engagements d'arrimer la productivité à la capacité de production de sa cuisine principale, se propose de rénover par le remplacement de certains équipements de la cuisine principale.

Les besoins exprimés dans la présente étude répondent à ce souci d'atteinte des objectifs fixés par le Hilton Hôtel Yaoundé et sont destinés à renforcer le processus de dotation en matériel de cuisine entamés dans un contexte de modernisation.

C'est la raison de la présente étude qui a été menée pour satisfaire aux sollicitations des conditions minimales de rentabilité d'une part et, d'autre part, pour servir de base de consultation des entreprises.



II. OBJECTIF

L'objectif principal est doter le Hilton Yaoundé d'un piano de cuisine de dernière génération en remplacement de celui existant afin d'obtenir :

- Une cuisine mise à jour et opérationnelle et
- Un gain de célérité dans la préparation des repas.

III. CONSISTANCE

Les travaux nécessaires porteront sur :

• TRAVAUX PRELIMINAIRES :

Installation de chantier

Dépose des équipements existants et mise au rebut

Construction d'un muret central

Préparation des surfaces

• FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN PIANO (BATTERIE DE CUISINE) SUR PIEDS composé de :

01 salamandre électrique

01 meuble avec intérieur chauffant

02 bain marie électriques

04 feux vifs sur four gaz

01 four gaz

01 plancha gaz

01 grill fonte lisse

02 grills nervure en fonte

01 bloc de 04 feux vifs

01 friteuse électrique 14 litres, 12 kw

01 friteuse électrique double bac 2x14 litres, 12 kw

01 sauteuse gaz 80 litres, basculement manivelle

Neutres baies

Accessoires de pose(détendeurs,flexibles,raccords etc) .

• FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS AUTOUR DU PIANO :

02 dessertes gastronomiques positives

02 tables adossées

02 plonges 2 bacs avec robinet mélangeur EF/EC

IV. RESULTATS ATTENDUS

- Une technologie nouvelle évolutive installée pour la préparation des plats;
- Une meilleure productivité de l'équipe de cuisine.

V. METHODOLOGIE

- Production d'un planning d'exécution ;
- Amené des matériels et outillages nécessaires pour les travaux d'installations ;
- Exécution des travaux préparatoires ;

- Exécution des travaux proprement dits ;
- Propreté du site ;
- Réception.

VI. PROFIL DU PRESTATAIRE

L'équipe du prestataire doit comporter obligatoirement

- Un Conducteur des travaux (Bac +5 en électronique ou équivalent) ; Minimum 10 ans d'expérience ;
- Un Chef de chantier (Bac +5 en Génie industriel ou équivalent) ;10 ans d'expérience ;

Le Prestataire devra :

- disposer d'une expérience avérée attestant de sa capacités à exécuter ce marché ;
- disposer d'une capacité financière suffisante ;
- disposer d'un agrément pour lesdits équipements;
- être engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ;

VII. DELAI D'EXECUTION

09 (neuf) mois

VIII. LIEU D'EXECUTION

- Hilton Yaoundé, Boulevard du 20 mai.

Pièce N° 12 :

Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics

I) BANQUES

| | |
|-----|--|
| 1) | Afriland First Bank (AFB), B.P : 11 834 Yaoundé |
| 2) | Banque Atlantique du Cameroun (BACM), B.P : 2933 Douala |
| 3) | Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P : 1925 Douala |
| 4) | Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P: 4571 Yaoundé |
| 5) | Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P: 4004 Douala |
| 6) | Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P: 582 Douala |
| 7) | National Financial Credit Bank (NFC BANK)), B.P : 6578 Yaoundé |
| 8) | Société Commerciale de Banques-Cameroun (CA-SCB), B.P : 300 Douala |
| 9) | Société Générale Cameroun (SGC), B.P : 4042 Douala |
| 10) | Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P: 1784 Douala |
| 11) | Union Bank of Cameroon PLC (UBC) , B.P : 15 569 Douala |
| 12) | United Bank for Africa (UBA) , B.P : 2088 Douala |
| 13) | Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), B.P: 11 834 Yaoundé |
| 14) | Banque des PME |
| 15) | Bank of Africa Cameroon (BOA Cameroun), B.P 4 593 Douala |
| 16) | Crédit Communautaire d'Afrique-Bank SA (CCA),B.P: 30388 Yaoundé |

II) COMPAGNIES D'ASSURANCE

| | |
|-----|---|
| 1) | ACTIVA ASSURANCES, B.P : 13 970 Douala |
| 2) | CHANAS ASSURANCES, B.P : 109 Douala |
| 3) | ZENITH INSURANCE |
| 4) | PRO ASSUR |
| 5) | AREA ASSURANCES S.A B. P 1531 Douala |
| 6) | ATLANTIQUE ASSURANCE S.A B. P 2933 Douala |
| 7) | BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A B. P 2328 Douala |
| 8) | CPA S.A B. P 54 Douala |
| 9) | NSIA ASSURANCES S.A B. P 2759 Douala |
| 10) | SAAR S.A B. P 1011 Douala |
| 11) | SANLAM ASSURANCES CAMEROUN S.A B. P 12 125 Douala |
| 12) | ROYAL ONYX INSURANCE CIE BP : 12 230 Douala |